

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte cheque postal. 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIERE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 3<sup>e</sup> Législature

#### SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 27<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 24 Mai 1967.

##### SOMMAIRE

1. — Parlement européen. — Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Ouverture de scrutins pour l'élection de représentants de la France (p. 1263).
2. — Problèmes de la jeunesse. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1264).  
MM. Cléricy, Lavielle, Marie, Destremau, Michel Durafour, Maugain.  
Suspension et reprise de la séance.
3. — Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 1274).
4. — Parlement européen. — Proclamation du résultat du premier tour de scrutin (p. 1275).  
Suspension et reprise de la séance.  
Ouverture du deuxième tour de scrutin.
5. — Problèmes de la jeunesse. — Reprise du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1275).  
MM. Barbet, Buron, Ollivro, Escande, Ansquer, Garcin.  
Renvoi de la suite du débat.
6. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1281).  
Mme la présidente, M. Defferre.

\* (2 f.)

**PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE**  
vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

**PARLEMENT EUROPEEN**  
**ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Ouverture de scrutins pour l'élection de représentants de la France.**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les scrutins :

— d'une part, pour la nomination de vingt-quatre représentants de la France au Parlement européen ;

— d'autre part, pour la nomination de douze représentants titulaires de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Les candidatures respectives ont été affichées.

Il va être procédé simultanément, dans les salles voisines de la salle des séances, aux scrutins pour la nomination des représentants de la France au Parlement européen et des représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le scrutin pour la nomination des douze représentants suppléants aura lieu, conformément à l'ordre du jour déjà fixé, au début de la séance de demain après-midi.

Je rappelle que les scrutins sont secrets et que, pour l'une comme pour l'autre nomination, la majorité absolue des votants est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins ont été imprimés au nom des candidats.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant, soit plus de noms que de postes à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Je vais maintenant tirer au sort les noms de quatre de nos collègues qui procéderont à l'émergagement des listes de votants. (Il est procédé au tirage au sort.)

Mme la présidente. Sont désignés : MM. Mchaignerie, Hersant, Peyret, Hinsberger.

Les scrutins vont être annoncés dans le palais et seront ouverts dans cinq minutes.

Ils seront clos à seize heures cinq minutes.

— 2 —

## PROBLEMES DE LA JEUNESSE

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative aux problèmes de la jeunesse.

La parole est à M. Cléricy. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Paul Cléricy. Mesdames, messieurs, singulière prétention, pour un jeune député montant pour la première fois à cette tribune, que de vouloir attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des sports sur la nécessité de fonder une politique des jeunes sur le dialogue et sur la participation !

Nul n'ignore, en effet, après les débats de la semaine dernière, combien cette notion de dialogue correspond peu à l'esprit du Gouvernement et de son Premier ministre. Elle se situe à l'opposé de l'essence même d'un régime qui tend de plus en plus vers l'autoritarisme et où les décisions sont prises par un homme seul, s'entourant volontairement de mystère.

Comme en d'autres domaines, afin de marquer son inaction, son incapacité à aborder les problèmes et à promouvoir des solutions concrètes, le Gouvernement a joué sur les mots et jeté de la poudre aux yeux en créant successivement, depuis 1958, un haut commissariat, un secrétariat d'Etat puis un ministère de la jeunesse et des sports.

Quelle continuité ! Quelle promotion ! Sans doute le Gouvernement a-t-il voulu prouver qu'il s'intéresse tout particulièrement aux jeunes, en attendant de solliciter, dans quelques semaines ou dans quelques mois, des pouvoirs spéciaux afin de faire du « jeune » comme, depuis cinq ans, on prétend faire de l'« économique » et du « social » !

La presse, la radio, la télévision évoquent continuellement le « problème de la jeunesse ». Il nous semble pourtant primordial d'insister sur une évidence : s'il est vrai que certains aspects des problèmes économiques, sociaux ou culturels concernent la jeunesse, il est faux de prétendre qu'il existe des problèmes spécifiques des jeunes.

Cette véritable ségrégation entre jeunes et adultes, aux limites d'ailleurs si variables, ne fait qu'entraver la prise de conscience des problèmes et la recherche de solutions concrètes à la dramatique question de l'intégration des jeunes dans la vie sociale au sens le plus large du terme.

L'évocation d'une véritable politique de la jeunesse fondée sur le dialogue et sur la participation rend nécessaire un examen de la situation actuelle des jeunes et une analyse des propositions du Gouvernement, d'une part, un exposé des orientations préconisées par la fédération de la gauche démocrate et socialiste dans ce domaine, d'autre part.

En raison du poids écrasant d'un « conditionnement » incessant, où le mercantilisme des intérêts privés comme la technocratie des pouvoirs publics trouvent leur compte, la situation actuelle est caractérisée par la notion du marché des jeunes, par l'inorganisation de plus de 80 p. 100 de la jeunesse et par la rupture du dialogue avec les associations représentatives.

Actuellement, les jeunes ne « participent » pas. Leur fonction semble limitée à subir et à consommer. Il convient, en premier lieu, de mettre un terme à la notion de jeunes comme unité de consommation qu'il faut mettre en condition et satisfaire à tout prix.

La civilisation de consommation, qui repose sur l'intérêt financier, a besoin de créer sans cesse des mythes — mythe de la vedette dans le domaine de la chanson et du disque, mythe du champion dans celui du sport — de même qu'elle suscite des besoins artificiels pour réaliser des bénéfices, ce qui est son objectif. Nous constatons ainsi une déformation de l'activité des loisirs par la volonté de profits matériels, de gloire facile, procédé qui emprunte aux sociétés anglo-saxonnes leur aspect le plus négatif.

Par la publicité et en raison du coût des moyens de diffusion, ce sont les groupes d'intérêts financiers qui, en fait, tiennent en main les loisirs et la culture, ces deux grands secteurs de la vie des jeunes comme des adultes.

Puisque les structures de la société actuelle les écartent d'une participation effective, les jeunes échappent à ce besoin en devenant les plus importants consommateurs.

Dans votre rapport d'enquête, monsieur le ministre, vous avez voulu « photographier » la jeunesse inorganisée qui, je l'ai déjà dit, représente effectivement plus de 80 p. 100 de la jeunesse française.

Certes, la plupart des jeunes travailleurs et même bon nombre d'étudiants ne sont membres d'aucune organisation ou de quelque mouvement de jeunesse que ce soit. Il est non moins certain que ces jeunes ne participent ni à leur orientation professionnelle, ni à l'organisation de leurs loisirs, ni à l'élaboration de leur future vie d'adultes.

Il n'est pas un enfant qui apprenne le sens de ses responsabilités, il n'est pas un jeune certifié qui puisse participer consciemment au choix de son futur métier. Son entrée à tel ou tel centre, son C. A. P. dépendra uniquement des conditions matérielles de sa ville, de sa région, de la présence ou de l'absence de professeurs en telle matière, de l'insuffisance des locaux en telle autre. Ni les goûts de l'enfant, ni les impératifs économiques du développement de sa région ou de la nation n'entreront en jeu.

Si nous reconnaissons la nécessité de l'effort à consentir à l'égard de ces 80 p. 100 de jeunes inorganisés — et j'indiquerai tout à l'heure quelques-unes des solutions préconisées à ce propos par la fédération de la gauche démocrate et socialiste — il nous paraît illogique, et même aberrant, de laisser pour compte les 20 p. 100 de jeunes organisés et de leur refuser tout dialogue, donc toute participation.

Or que constatons-nous ? Un dialogue, depuis longtemps entamé, entre l'U. N. E. F. et les gouvernements successifs a été interrompu pendant deux ans, des subventions ont été supprimées pour des motifs purement politiques. (Applaudissements sur les bancs de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Hervé Laudrin. Elles auraient dû ne jamais exister !

M. Paul Cléricy. Chez les jeunes étudiants qui, logés dans une cité universitaire, souhaitent une véritable cogestion, analogue à celle qui est appliquée dans les pays anglo-saxons, nous assistons à de petites révolutions, telles que celles de Bures et de Nanterre.

Les victoires des étudiants sont de courte durée. Souvenez-vous, mesdames, messieurs, de l'exemple d'Antony.

Et pourtant, monsieur le ministre, comment voulez-vous inciter les jeunes à prendre conscience des responsabilités qui les attendent dans leur vie d'adultes si vous ne leur laissez aucune possibilité d'intervention dans l'élaboration ou dans la modification d'un règlement qui les concerne de façon aussi directe que celui d'une cité universitaire ?

D'ailleurs, ce régime autoritaire n'a pour résultats que des troubles, une absence de vie communautaire réelle, un désintéressement du jeune pour ce qui devrait être sa vie.

Si les jeunes inorganisés sont si nombreux, c'est parce que, en brisant toute tentative de participation réelle, on leur a enlevé le goût des responsabilités.

Telle est, à nos yeux, la situation de la jeunesse actuelle.

Avant d'examiner vos propositions de façon critique et constructive, monsieur le ministre, il me paraît indispensable de me référer à quelques déclarations révélatrices des intentions gouvernementales en matière de politique de la jeunesse.

Votre prédécesseur, M. Herzog, a déclaré : « Ce sont dix millions de jeunes qu'il nous faut organiser ».

Vous avez vous-même affirmé, le 17 février 1966 : « Il s'agit d'aider, de stimuler, de contrôler toutes les formes locales d'action collective des jeunes ».

Et vous ajoutiez, fin octobre 1966 : « Le Livre blanc constituera un véritable code de la jeunesse qui devra dégager des lignes de force constructives ».

Organiser, contrôler, codifier l'activité des jeunes : telle apparaît donc votre volonté.

Votre enquête a-t-elle pour objet d'aboutir à un embrigadement de la jeunesse ?

Cette étude qui était absolument indispensable, si elle nous semble honnête, intéressante et relativement complète en dépit de nombreuses lacunes, notamment au regard de la situation des jeunes ruraux, des migrations de jeunes travailleurs, du sport à l'école et pendant les loisirs, ne nous permet pas de connaître vos intentions.

Etudier, photographier une jeunesse, c'est peut-être utile mais ce n'est qu'une préface. Votre Livre blanc est-il un rapport d'enquête, un ouvrage de vulgarisation, un condensé de statistiques et d'opinions ou une étude scientifique et critique destinée à la préparation de mesures politiques ?

Si la France connaît, comme d'autres pays, de profondes transformations — ou plutôt de profondes mutations, pour employer la terminologie officielle — elle enregistre depuis la fin de la guerre un renouveau démographique. En 1970, notre pays sera le plus jeune d'Europe. Rien, dans ses structures et dans ses équipements, ne semble aider efficacement notre jeunesse à passer de l'enfance à l'âge adulte.

Il est vrai — et c'est un bien — que l'on voit fréquemment une personnalité inaugurer une maison de la culture, parfaite techniquement et dotée des derniers raffinements d'installations Hi-Fi. Mais il en est des maisons de la culture comme des cités universitaires : les jeunes préfèrent de beaucoup être appelés à participer à la conception, à la construction et à la gestion de telles maisons, plutôt que d'être réduits au rôle de spectateurs. La fréquentation n'est pas la participation et vous savez que le taux de fréquentation est très faible.

Il est difficile de croire que le problème des jeunes pourra recevoir une solution durable grâce uniquement à la mise en place d'équipements matériels. L'important, pour nombre de jeunes, est moins d'obtenir des satisfactions d'ordre matériel que de se voir accorder des satisfactions d'ordre personnel et social.

Il y a donc peu de réalisations effectives dans le domaine de la participation aux loisirs, et il y en a moins encore en ce qui concerne la participation au niveau de l'orientation professionnelle. Seul subsiste un sujet d'inquiétude : le rôle de plus en plus important accordé aux écoles dirigées par le secteur privé risque de faire regretter l'inorganisation du passé.

Actuellement, nous sommes au temps heureux, dirai-je, de l'absence d'orientation mais nous risquons de voir l'orientation se faire au détriment du jeune travailleur, dans le sens d'un renforcement de son exploitation.

Inquiétude pour les jeunes travailleurs, inquiétude également pour les étudiants.

Je ne citerai qu'un passage de la lettre ouverte que la fédération nationale des associations d'élèves de grandes écoles vous a récemment adressée : « Nous nous apercevons que, au fil des réformes sur lesquelles nous n'avons aucune prise car elles s'effectuent dans le plus grand secret, la participation des étudiants se trouve petit à petit diminuée, pour être finalement supprimée. Et cet état de fait ne cesse de nous inquiéter. »

Comme dans plusieurs autres domaines, les propositions du Gouvernement révèlent surtout une incapacité d'action réelle et le refus de laisser les jeunes participer à leur vie.

Une politique de la jeunesse, aux yeux de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, exigerait une action d'envergure et, d'abord, un apprentissage, dès l'enfance, du dialogue et de la participation, donc des responsabilités et, pour cela, une refonte matérielle et psychologique de l'éducation nationale, en ce qui concerne tant les programmes que les enseignants.

Une telle politique exigerait également une véritable orientation professionnelle, assurée par des responsables compétents et nombreux ayant à leur disposition des études économiques prévisionnelles et, enfin, une information poussée des parents comme des enfants.

La volonté concertée des associations de s'organiser, tout en sauvegardant leur originalité propre et leur indépendance, permettra, avec le concours des pouvoirs publics, nous l'espérons, de reviser le rôle et le fonctionnement du haut comité de la jeunesse.

Un grand espoir était né avec la création de ce haut comité qui, après quelques années de rodage, tendait à permettre une participation des jeunes.

Les résultats obtenus par certaines commissions spécialisées du haut comité le rappellent. On ne peut oublier le rôle joué par la commission « armées-jeunesse » dans la préparation des quelques améliorations apportées au service militaire ; on ne peut oublier, non plus, le rôle de la commission « coopération » dans l'élaboration du service national de coopération outre-mer et le rôle de la commission « animation » dans la mise sur pied de la loi sur les congés-cadres de jeunesse.

Mais le haut comité tend de plus en plus à se transformer en simple chambre d'enregistrement, dans la mesure où il se réunit encore, ce qui est de plus en plus rare. Va-t-on prolonger cette lente asphyxie jusqu'au moment jugé favorable pour porter le coup de grâce ?

Nous le craignons et nous réaffirmons que c'est dans la voie opposée qu'il faudrait s'engager. Un haut comité revitalisé, doté de pouvoirs réels, pourrait être le moteur d'une politique de dialogue et de participation répercutée à tous les échelons, régionaux et locaux.

Les projets majeurs qui engagent le destin de la jeunesse pourraient y être étudiés lors de confrontations entre les diverses associations volontaires, d'une part, entre ces associations et les représentants des divers ministères, d'autre part. Leur expérimentation pourrait y être contrôlée et les conclusions seraient tirées en commun ou, du moins, dégagées après un affrontement loyal.

Dans une telle perspective, les conseils régionaux de la jeunesse trouveraient leur vocation, recevant les impulsions du haut comité et lui transmettant aussi les leurs. Il en serait de même des divers regroupements qui s'opèrent spontanément sur le plan local : commissions extra-municipales de la jeunesse, offices municipaux de la jeunesse, conseils municipaux de jeunes, etc.

De tels regroupements ont déjà fait un excellent travail, mais trop exclusivement sur le plan local. L'existence de structures de dialogues aux échelons supérieurs permettrait à l'effort de leurs animateurs de prendre sa véritable dimension.

C'est également l'existence de telles structures de dialogues qui dégagerait les données communes minima permettant la gestion, sur la base du pluralisme, des institutions, maisons, foyers, installations destinées à la jeunesse sur les plans régional et local.

Cela réalisé, et les moyens correspondants une fois dégagés, un immense pas en avant aura été accompli. Encore faut-il que tout ce qui sera fait soit accueillant aux jeunes, à tous les jeunes, y compris ceux qui ne sont engagés dans aucune association volontaire. Seule la cogestion vous fournit la réponse.

Des organismes de cogestion, à la dimension des exigences démographiques, doivent permettre l'amalgame entre les « inorganisés » qui bénéficieraient de prestations sportives, culturelles et touristiques, les associations volontaires déléguant leurs cadres et leur expérience, les pouvoirs publics contribuant aux investissements et assurant par leur présence le contrôle de crédits d'Etat importants.

L'Union nationale des centres de plein air — montagne et nautisme — le Cogedep, organisme de cogestion pour les déplacements éducatif, le Fonjep, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, pour le financement des éducateurs permanents, sont d'indéniables réussites qui méritent d'être encouragées, étendues et reprises dans d'autres secteurs.

Refuser une telle association des pouvoirs publics et des associations volontaires au nom de la priorité en faveur des « inorganisés » reviendrait, en fait, à abandonner ces inorganisés au mercantilisme qui se livre déjà, sur l'ensemble des jeunes, à un bombardement psychologique de tous les instants, qui tente de les soumettre à une succession de conformismes aussi contraignants qu'éphémères, une mode chassant l'autre dès qu'elle peut rapporter de plus gros bénéfices. A moins qu'au nom de la défense des inorganisés, on ne songe à quelque embrigadement étatique.

Au contraire, des expériences comme l'union des centres de plein air ou Cogedep montrent avec éclat qu'au sein des réalisations animées par les pouvoirs publics et les associations volontaires, les isolés acquièrent le goût de l'initiative et de la responsabilité, et font l'apprentissage du civisme.

La seule exigence est celle d'une véritable cogestion entre des partenaires égaux et loyaux. La cogestion en trompe-l'œil du centre national des œuvres universitaires, génératrice de conflits entre l'Etat qui monopolise tout, et les étudiants qui n'acceptent pas la figuration, est évidemment à proscrire.

Une politique de dialogue et de participation suppose un climat de travail et de confiance entre le ministère de la jeunesse et des sports, les associations représentatives et les jeunes. La France a la chance d'avoir une jeunesse qui, plus nombreuse que jamais, fait également preuve d'une maturité sans précédent.

Tous les témoignages de ceux qui côtoient les jeunes le confirment : ils sont, dans leur majorité, prêts à tenir leur place dans une véritable politique de la jeunesse fondée sur la participation et le dialogue. Les excès mêmes de quelques-uns, abondamment montés en épingle par tous ceux qui en tirent bénéfice, ne sont souvent que les manifestations d'une vitalité et d'un désir d'action auxquels notre société n'oppose que des barrières.

Les jeunes ont prouvé, les trop rares fois où ils en avaient l'occasion, qu'ils étaient des partenaires loyaux et compétents. Malheureusement, cette occasion est de moins en moins fréquente. Certes, on leur propose des colloques, des rencontres, des dossiers, qui ne sont sans doute pas sans valeur, mais qui ne débouchent sur aucune réalisation concrète.

Or lorsqu'ils parlent de participation, les jeunes n'entendent pas se contenter de joutes oratoires ou de figuration. Pour eux,

elle pourrait se définir ainsi : participation au choix des buts ; participation à la réalisation des objectifs ; participation au contrôle des résultats.

Participation, dialogue, cogestion, tels sont, aux yeux de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, les fondements indispensables d'une véritable politique de la jeunesse tournée vers le progrès et vers l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Lavielle. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Henri Lavielle.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans ce débat qui s'est ouvert hier, le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste m'a confié la mission de traiter, parmi les problèmes qui concernent la jeunesse, celui de l'organisation des loisirs.

Nous serons tous d'accord pour admettre que le loisir est absolument nécessaire, dans les temps présents, à l'équilibre mental, physique et moral de nos jeunes.

Dès lors, la politique des loisirs doit tendre à un aménagement harmonieux non pas seulement des heures de loisir mais de toute la vie de l'homme, laquelle ne peut être divisée en périodes complètement séparées les unes des autres et cela exige, au premier chef, la mise en place d'une organisation rationnelle.

Cette organisation doit viser trois objectifs essentiels : la détente, le divertissement et l'épanouissement de la personnalité. Si les deux premiers objectifs s'entremêlent naturellement, le troisième est pour nous capital.

Tout, dans le domaine des loisirs, doit être apprécié en fonction de la valeur éducative qu'on lui donne. Si, depuis quelques dizaines d'années, les possibilités d'utilisation du temps libre se sont accrues, la commercialisation des grands moyens de délasserment entraîne des conséquences néfastes pour le développement individuel et la formation communautaire.

C'est ainsi que d'importants personnages, embusqués derrière leurs capitaux, sachant fort bien que la jeunesse constitue un groupe nombreux de consommateurs, lui offrent porte-clefs, gadgets divers, centres à la mer ou à la montagne et prétendent instaurer une politique des loisirs et des vacances qui leur assurerait, pour leur bénéfice, la maîtrise d'un nouveau et fructueux marché. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*) Et pourtant le monde de demain, que nous voulons plus communautaire et plus humain à la fois, se forgera une culture qui sera largement animée par le souffle que les loisirs auront pu lui donner.

Une action en profondeur ne peut se concevoir sans la préparation des individus au désir et à la capacité de choisir et d'assimiler des valeurs culturelles et de participer à leur création.

C'est pourquoi une politique de loisirs reliée directement au processus maintenant admis de l'éducation permanente et ayant pour demain le souci du plus grand nombre doit aujourd'hui accorder une priorité à la jeunesse.

L'action doit porter d'abord sur les enfants et les jeunes adolescents. A cet égard, il est indispensable que les parents eux-mêmes soient préparés à leur rôle d'éducateurs, qu'ils soient informés de la nécessité des jeux, du plein air et du rôle prépondérant du groupe comme agent de préparation à la vie sociale.

Les plaines de jeux doivent être multipliées et les mouvements d'enfants aidés au maximum. L'école aura pour mission d'établir des contacts avec des groupes volontaires agissant en dehors d'elle, et plus spécialement en ce qui concerne l'initiation sportive.

Enfin les mouvements de jeunes doivent être aidés à élargir leur rayonnement et à adapter leur forme d'activité aux désirs des bénéficiaires selon la plus ou moins grande volonté d'engagement de ceux-ci.

Après l'enfant, l'action à conduire sera orientée vers le jeune, vers l'adolescent. Il faut noter, à cet égard, que la prolifération des clubs de jeunes est un phénomène nouveau qui est riche en promesses à condition que ces clubs reçoivent une aide matérielle minimum de départ.

C'est à partir de ce mouvement que trouve sa pleine justification l'implantation généralisée de maisons de jeunes. Aussi indispensables que l'école, elles trouveront naturellement leur place dans chaque commune, dans chaque village, dans chaque quartier de ville. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Au niveau du canton et de la ville, des maisons mieux équipées constitueront des foyers de culture pour les jeunes gens et pour les adultes.

Il est dès lors indispensable et urgent d'accélérer la construction de ces maisons et de multiplier les postes de directeur permanent et semi-permanent.

Je voudrais très rapidement, monsieur le ministre, évoquer l'important problème des vacances collectives. Il faut observer à cet égard que sur 17 millions de jeunes de moins de vingt ans, 150.000 seulement bénéficient d'un accueil dans les centres de vacances. En 1958, l'institut national de la statistique fixait à 4.760.000 le nombre des enfants et adolescents qui devaient être accueillis.

Vous conviendrez avec moi que cet écart entre les deux nombres est regrettable quand on sait l'intérêt social et éducatif de cette formule.

Le patrimoine des centres de vacances, qui représente actuellement de 4 à 5 milliards de francs, devra être doublé dans les années à venir.

Nous sommes alors en droit de vous demander, monsieur le ministre, par quels moyens financiers vous comptez y parvenir étant donné l'augmentation dérisoire des crédits prévus pour les centres de vacances. Durant la période de 1960 à 1961, l'augmentation du volume des crédits était, à l'intérieur du budget de la jeunesse, de 12,13 p. 100. En 1967, cette augmentation n'est plus que de 1 p. 100 seulement.

Il faudra, bien sûr, élaborer des mesures destinées à faciliter également la constitution de réserves foncières pour permettre d'édifier de nouveaux centres.

Encore faut-il considérer que nous ne parviendrons à aucune solution valable si l'on n'adopte pas simultanément une politique de réservation foncière et une politique de crédit. La réservation ne portera ses fruits que dans la mesure où les associations de jeunes pourront acquérir les terrains et installer l'infrastructure.

A cet égard, l'exemple nous est donné en matière d'agriculture par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural qui, non seulement permettent aux exploitants agricoles de bénéficier du droit de préemption, mais facilitent aussi l'acquisition et l'équipement en aidant à leur financement.

Nous considérons qu'il faudra instituer, avec un peu d'imagination, un système identique pour notre jeunesse.

Parallèlement à ces réalisations, il est urgent de multiplier autour des grandes villes des centres de week-end ouverts aux activités sportives et de plein air, ainsi qu'aux activités culturelles.

Il conviendrait enfin d'intensifier l'aide accordée aux familles pour abolir l'inégalité qui existe encore entre les jeunes devant le problème des vacances. Mais cette action ne pourrait connaître son plein effet si, au-delà de nos frontières, des initiatives n'étaient étudiées et des mesures élaborées pour encourager les activités internationales. Les échanges franco-allemands sont incontestablement une réussite.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Henri Lavielle.** Il serait bon d'étendre ces échanges aux autres pays européens en créant l'office européen de la jeunesse. Le champ est illimité qui permettrait d'associer aux activités d'échanges et de voyages les jeunes inorganisés.

Parallèlement à l'octroi des bourses internationales, particulièrement en faveur des jeunes travailleurs, de puissants organismes de cogestion permettront d'associer l'Etat, les mouvements de jeunes et les usagers. Les expériences faites par les organismes de cogestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes — les Cogedep — peuvent être facilement amplifiées par l'adaptation des modalités de la cogestion aux divers secteurs concernés.

Les résultats acquis pour le ski et la voile, par exemple, peuvent aisément s'étendre à d'autres activités de plein air.

J'ai dit tout à l'heure que nous assistions actuellement au développement d'une industrie des loisirs sous le contrôle des banques et pour leur plus grand profit. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Claude Delorme.** Très bien !

**M. Henri Lavielle.** La politique que nous préconisons sera l'amorce de la création d'un « secteur témoin ».

Certes, dans la société actuelle, il ne serait pas raisonnable de refuser au secteur privé de commercialiser les clubs de vacances, mais à la condition d'utiliser des fonds publics dans le cadre d'associations démocratiques et sans but lucratif. Ces expériences communautaires et de caractère social doivent se développer en faveur des jeunes et des adultes, faute de quoi l'Etat manquerait à ses responsabilités dans un secteur important de l'éducation permanente. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

En définitive, ce secteur témoin sera capable de mettre de l'ordre là où il n'y a que l'aisser-faire, laissant le champ libre aux fausses associations qui ne sont, en réalité, que des comptoirs de vente d'agences commerciales.

Nous préconisons le développement rapide des organismes qui ont fait leurs preuves et qui sont d'indéniables réussites. Il

faut dès maintenant élargir le rayonnement de l'U. C. P. A. — l'union des centres de plein air — qui a beaucoup participé à la vulgarisation du ski et du nautisme, de la Cogedep, dont je parlais tout à l'heure et qui est une association de cogestion. Ces organismes, qui rassemblent les pouvoirs publics et les mouvements de jeunes, permettent d'offrir à des prix raisonnables des prestations de qualité; ils ont aussi l'avantage de jeter un pont entre les jeunes organisés et ceux qui ne le sont pas car, monsieur le ministre, vous n'établirez jamais le dialogue avec ceux qui sont inorganisés si vous ne passez pas par ces organismes qui représenteront un atout dont vous devez disposer. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Nous préconisons aussi la création d'un organisme de coordination et de liaison regroupant les représentants des pouvoirs publics et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, habilités à promouvoir une politique d'implantation, de construction et d'équipement de centres de vacances pour jeunes et adultes.

Dans ce cadre, sans empiéter sur les prérogatives des associations-membres dans les domaines de l'animation et de la gestion, il serait facile de permettre la publicité, aujourd'hui encore interdite, en faveur des prestations et des réalisations et de définir une politique de prêts à long terme pour les constructions et l'équipement.

Faute de prendre des initiatives en manquant de cette imagination dont je parlais à l'instant, les grandes banques deviendraient rapidement les tutrices des organisations de jeunesse et d'éducation populaire et le tourisme dit social servirait de camouflage aux meilleures affaires. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Ainsi, dans une organisation rationnelle et harmonieuse, les loisirs dispensés à notre jeunesse joueront pleinement leur rôle et constitueront en outre un outil supplémentaire propre à assurer la culture et la promotion de notre jeunesse.

Si l'on peut certes douter de la qualité des arts qui rencontrent actuellement la faveur des jeunes, le choix opéré par ceux-ci traduit cependant une sensibilité nouvelle qu'il convient d'éduquer. La radio, la télévision et l'animation culturelle joueront dans ce domaine un rôle très important.

Mais les loisirs sont aussi l'occasion pour les jeunes de se livrer à des études, à des analyses, à des observations et de parvenir à des conclusions qui forment leur esprit et les acheminent vers leur promotion personnelle.

Pour faciliter et assurer cette promotion, nous proposons la généralisation d'un congé d'une semaine, avec indemnité, pour les jeunes de dix-huit à trente ans désireux de suivre des stages d'éducation populaire, d'un congé identique pour les jeunes de seize à vingt et un ans qui ont quitté l'école, enfin la pratique de stages de courte et de longue durée dans le cadre d'une politique cohérente de formation professionnelle et de recyclage.

J'en ai terminé. C'est volontairement, monsieur le ministre, que j'ai passé sous silence les critiques de la politique de la jeunesse pratiquée actuellement par le Gouvernement. En plein accord avec mes amis, j'ai voulu que mon intervention revête davantage le caractère d'une proposition, d'un programme, succinct certes en raison du temps de parole qui m'est imparti, mais qui a au moins le mérite de répondre exactement aux aspirations des jeunes de notre pays, avec lesquels et depuis longtemps nous avons établi le dialogue.

**M. Georges Carpentier.** Très bien !

**M. Henri Lavielle.** Et vous me permettez en terminant, mesdames, messieurs, de rappeler ici la mémoire d'un des nôtres qui, avant de donner sa vie à la France, avait déjà donné le meilleur de lui-même à la jeunesse de notre pays, Léo Lagrange. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Léo Lagrange conclura mon propos: « Non, la joie ne s'impose pas, elle s'acquiert, elle se mérite. » (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marie. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Raoul-Bernard Marie.** M. le ministre de la jeunesse et des sports a déclaré, et je l'en félicite très vivement, qu'il abordait tous les problèmes de la jeunesse sans aucune arrière-pensée politique.

Autant que je puisse en juger, c'est ce qu'il a fait effectivement depuis dix-huit mois et certains ne manqueraient pas de le regretter qui ont recueilli hier soir, de la bouche d'un orateur de

l'opposition, des informations sur une importante réunion d'étude que M. le ministre avait présidée dans la matinée et dont, dans un juste souci de neutralité, il s'était bien gardé d'informer les membres de la majorité.

J'aurais souhaité que toute l'Assemblée l'imite dans un tel débat car seul un examen approfondi et totalement impartial peut permettre, non pas de trouver une solution à tous les problèmes, et ils sont nombreux, qui se posent en matière de jeunesse, mais d'essayer d'en résoudre un grand nombre, fut-ce grâce à des critiques, à la condition qu'elles soient constructives, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas au cours de ce débat.

Je pense, monsieur le ministre — et tous les parlementaires partagent cet avis — que, depuis quelques années, l'Etat s'est préoccupé beaucoup plus qu'apparavant des questions intéressant la jeunesse et les sports. Cette attitude est d'ailleurs parfaitement logique si l'on tient compte, d'une part, de l'essor démographique et, d'autre part, du développement pris par le sport dans la vie sociale non seulement en France mais dans le monde entier.

Depuis la dernière guerre — et la facilité plus grande des transports aidant — le désir de confronter l'enthousiasme et l'énergie des jeunes générations sur des terrains qui ne soient pas des champs de bataille a entraîné dans tous les pays, quelles que soient les spécialités, une émulation combien bénéfique, puisqu'elle permet, au-delà des résultats acquis sur les stades, à des jeunes gens et à des jeunes filles de toutes nationalités, de toutes races, de toutes origines et de toutes opinions, de mieux se connaître, de mieux s'apprécier et, en définitive, de fraterniser.

Principale conséquence: le nombre des jeunes s'intéressant aux sports est beaucoup plus élevé que par le passé, sans pour cela atteindre les chiffres que vous citez dans le Livre blanc, et je le regrette.

Cette tendance que l'on retrouve dans tous les pays du monde est assez diversement exploitée et organisée. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, c'est l'initiative privée qui supporte l'effort sans pratiquement aucune immixtion de l'Etat. Les sportifs ne s'en portent pas plus mal !

Dans les démocraties populaires, c'est l'Etat, et c'est parfaitement normal, qui s'en charge comme en tout autre domaine, mais toute initiative privée est bannie.

Personne en France, surtout parmi nos collègues fédérés et communistes, ne paraît souhaiter actuellement une telle situation qui paraîtrait cependant logique lorsque ces mêmes collègues demandent au Gouvernement de prendre totalement à sa charge le financement des programmes qu'ils proposent. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Raoul-Bernard Marie.** Dans d'autres pays, dont le nôtre, existe une conjonction des efforts des associations privées et de l'Etat, celui-ci étant intervenu assez tardivement et un peu, semble-t-il, lorsqu'il est apparu que les résultats sportifs devenaient dans tous les pays un facteur exploité très souvent, trop souvent, à des fins nationalistes ou de prestige.

J'estime, et vous ne me contredirez pas puisque j'ai relevé cette remarque dans votre Livre blanc, que cet aspect a peut-être revêtu une importance trop grande et que le sport de masse a été quelque peu sacrifié à la formation d'une élite sportive. Nous nous réjouissons certes des succès qu'elle obtient, sans pour autant oublier ce qui devrait être fait en faveur de ceux que leurs aptitudes ne sauraient désigner pour monter un jour sur le podium olympique.

Mais ceux-ci n'en sont pas moins dignes de notre attention car, reprenant la maxime de M. de Courbertin, je pense « qu'il est aussi important de participer que de gagner ».

Pour ma part, si j'admire à l'arrivée d'une épreuve de cross la victoire du super-champion qu'est Jazy, j'apprécie le courage et l'effort de celui qui, ignoré de tous, termine dans les derniers à plusieurs minutes du champion. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

Vous répondrez sans doute, monsieur le ministre, que le sport français a besoin de champions, ne serait-ce que pour créer des vocations et susciter l'émulation. Cela est vrai, bien qu'il ressorte du Livre blanc qu'en dépit des efforts prodigués pour l'athlétisme et des progrès absolument remarquables de nos athlètes, le nombre des jeunes pratiquant cette discipline reste assez décevant.

Certes le problème est complexe et il ne saurait être question, comme vous l'avez dit devant la commission des affaires culturelles, de l'examiner dans son ensemble en si peu de temps.

Aussi me contenterai-je aujourd'hui d'indiquer deux ou trois points qui, à mon sens, présentent une très grande importance pour l'orientation de la jeunesse et du sport français.

Lors de la réunion précitée, je vous avais marqué mon étonnement de voir le Livre blanc commencer à quinze ans

seulement l'étude du comportement des jeunes. Vous m'avez répondu que cet âge était celui de la puberté, époque à partir de laquelle l'enfant acquiert une personnalité.

Je n'avais pas osé insister, craignant qu'on ne soit extrêmement précoce dans ma famille, mais des spécialistes que j'ai consultés depuis m'ont rassuré à cet égard : d'une manière générale la puberté commence deux ou trois ans plus tôt.

Sans vouloir en tirer d'autres conclusions que celles ayant trait à la présente question, je retrouve en ce cas l'âge où les jeunes m'ont paru s'enthousiasmer le plus pour le sport, si j'en juge par l'expérience que j'ai pu acquérir depuis de très nombreuses années en fréquentant les stades.

Si une partie de l'enquête du Livre blanc avait porté sur l'âge des débuts sportifs des jeunes gens et des jeunes filles, elle aurait établi que, pour le plus grand nombre, il se situe avant quinze ans.

De nombreux dirigeants de clubs sportifs m'ont signalé combien était faible le nombre des vocations tardives, c'est-à-dire des jeunes gens ne venant au sport qu'après l'âge de quinze ans.

Il faudrait donc, à mon avis, trouver les moyens de rendre le sport accessible aux jeunes dès la sortie de l'enfance, c'est-à-dire à l'âge scolaire. C'est ce que font certains clubs qui ouvrent des écoles de foot-ball ou de rugby aux enfants dès l'âge de dix ou de onze ans.

Vous me direz — et de nombreux intervenants l'ont déjà laissé entendre implicitement dans ce débat — que des leçons de culture physique sont données dans les écoles et dans les collèges. Mais de nombreux jeunes — vous ne l'ignorez pas — sont rebutés par cette forme d'enseignement appelée « éducation physique », astreignante, parfois même rébarbative lorsqu'elle est dirigée par des professeurs sans doute consciencieux mais qui ont apparemment oublié le temps de leur jeunesse et que la meilleure manière de faire apprécier le sport est de le présenter comme une distraction, surtout à des adolescents pour qui le jeu est presque encore un besoin naturel.

Vous seriez sans doute étonné, si vous interrogez le dimanche matin les cadets qui s'ébattaient sur les terrains de foot-ball ou de rugby, de connaître le nombre de ceux qui, à l'école, s'efforcent par tous les moyens de « sécher » les cours d'éducation physique et même les séances de plein air, alors qu'ils s'y consacrent bien volontiers, sous la direction de leurs éducateurs bénévoles qui ont su leur faire ressortir l'utilité de la culture physique pour leur entraînement.

A ce sujet, vous avez longuement traité du rôle des éducateurs et des animateurs. Je comprends combien sont difficiles le choix, la formation et l'utilisation de ceux-ci. N'est pas animateur qui veut et si tel qui en a la vocation n'en a pas les moyens, tel autre qui pourrait l'être recule devant les servitudes de ce métier.

Aussi bien, comme cela a été le cas dans toutes les formations de jeunes jusqu'à présent, ainsi que dans la plupart des disciplines sportives, il faudra sans doute continuer à recourir au bénévolat et cela pour plusieurs raisons.

La première a trait à l'évolution particulièrement rapide et incontrôlable de la psychologie, des goûts et des désirs des jeunes. Vous avez dû certainement constater vous-même que l'expérience que l'on a eue tirer des réactions d'un enfant à un âge donné a perdu toute valeur lorsque, quatre ou cinq ans plus tard, l'on se retrouve en face d'enfants du même âge issus du même milieu familial et social.

Devant quelles difficultés se trouvera placé l'animateur professionnel qui risquera rapidement, malgré des possibilités de recyclage, de se trouver séparé de ses jeunes en essayant de leur imposer ses vues en fonction d'une expérience passée, ne correspondant plus à celles des jeunes qu'il aura à diriger. Ou il fera faillite ou il faudra le remplacer. Mais quel sera alors son sort, puisqu'il sera trop jeune pour prendre sa retraite, et souvent trop âgé pour se reclasser avec profit ?

Et comment empêcher qu'un animateur fonctionnaire ayant lui-même à vivre son destin ne devienne au bout de quelques années essentiellement un fonctionnaire qui ne sera plus, sans qu'on puisse d'ailleurs lui en tenir rigueur, l'animateur qui avait été recruté.

Certes, le bénévolat n'est pas parfait, mais au moins est-on sûr, en ce cas, de la vocation de l'intéressé et a-t-on la possibilité de le remplacer lorsque lassé, ou se rendant compte lui-même qu'il n'est plus « dans le vent », il demandera à se retirer.

Ce qui est vrai des animateurs l'est également des dirigeants du sport, en particulier des éducateurs. Pendant de nombreuses décennies, le sport français a vécu sans subvention de l'Etat, grâce surtout au mécénat et au bénévolat qui continuent d'ailleurs, fort heureusement, d'exister et sur lesquels repose encore la plus grande partie du sport français.

M. Hervé Leudrin. Très bien !

M. Raoul-Bernard Marie. Cela résulte de la tradition. Tel joueur qui a pratiqué son sport favori reste fidèle à ses couleurs et s'occupe, à son tour, lorsque l'heure de la retraite a sonné, tout d'abord des équipes des cadets, des juniors, des seniors.

Parfois même, il suivra les mêmes jeunes une dizaine d'années et sera considéré par eux comme un grand frère que l'on fréquente plusieurs fois par semaine, à qui l'on confie ses espoirs, même en dehors du sport, avec qui l'on partage les joies de la victoire et de qui l'on attend des consolations et des excuses le jour où l'on a mal joué, ou lorsque le sort s'est prononcé contre son équipe. En effet, monsieur le ministre, si l'on a l'habitude de féliciter les vainqueurs, il ne faut pas oublier que, bien souvent, les vaincus ont autant de mérites, et leur rendre hommage, en ce cas, est loin d'être inutile.

Actuellement, la quasi-totalité des clubs se plaignent du manque de dirigeants. Il y a plusieurs raisons à cela : d'une part, l'augmentation du nombre des jeunes à encadrer et, d'autre part, le manque de moyens des clubs en raison de leurs charges écrasantes.

Il ne faut pas oublier que dans un très grand nombre de cas le dirigeant bénévole s'astreint à une tâche qu'il se refuserait à accomplir s'il était rémunéré : entraînement de l'équipe, établissement d'un calendrier, contact avec les comités locaux, fédéraux ou régionaux, voire, très souvent, le lavage, par sa propre famille, des effets sportifs de l'équipe.

Quels que soient les mérites et les qualités des éducateurs sportifs professionnels dont vous vous efforcez de développer le cadre, je me demande s'ils parviendront à remplacer et à faire oublier ces bénévoles qui ont, au surplus, l'avantage d'évoluer dans un milieu familial.

J'en viens, par cette transition, à évoquer la question de l'amateurisme. Certes, je suis d'accord avec vous pour admettre que la conception du baron de Coubertin est largement dépassée en raison même du développement pris par le sport. Pour se déplacer à quelques centaines, voire à quelques milliers de kilomètres, c'est-à-dire s'absenter pendant plusieurs jours, les pratiquants feraient rapidement défaut s'ils devaient, comme par le passé, payer eux-mêmes les frais.

Certains sportifs doivent même envisager de récupérer ce que l'on appelle couramment « le manque à gagner » correspondant aux salaires qu'ils perdent pendant leur déplacement.

Mais de là à en venir au professionnalisme il y a une marge qu'il faudrait se garder de franchir, car le sport doit être avant tout un dérivatif, un délassement qui permet à l'étudiant, à l'employé de bureau de se défouler sur un terrain, de se retrouver au milieu d'une bande de copains dont la chaude présence lui fera oublier ses soucis quotidiens. Il en sera de même pour le travailleur manuel, pour l'agriculteur, qui trouveront dans une ambiance qu'ils aiment un moyen d'évasion et de détente complète.

Je prétends même que le fait de toucher de l'argent pour pratiquer un sport lui enlève la plus grande partie de son attrait car, dans ce cas, il ne s'agit plus de jeu, mais de métier. Peut-être faut-il trouver là les motifs de la crise d'un grand sport français. Et à ce sujet, j'aimerais que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, ce que vous pensez du racolage, par certains milieux sportifs, de jeunes de 12 à 14 ans à qui l'on offre 10 à 15 francs pour aller jouer le dimanche avec une équipe de cadets.

Si je suis un adversaire résolu du professionnalisme, en revanche, je suis profondément convaincu que l'on doit favoriser la promotion sociale des athlètes, notamment de ceux qui, en raison de leur classe, sont incités à consacrer une grande partie de leur temps à perfectionner leurs qualités, afin de pouvoir représenter dignement notre pays dans des compétitions internationales. Trop souvent, ces athlètes, qui ont beaucoup sacrifié à un sport, se trouvent abandonnés sans situation véritable lorsque, avec l'âge, l'heure du déclin arrive.

Vous nous avez entretenus de l'utilisation des installations de Font-Romeu, afin que les jeunes athlètes puissent simultanément pratiquer leur sport et poursuivre leurs études. Je ne saurais que vous en féliciter, mais je crois qu'il faut être beaucoup plus ambitieux et promouvoir un ensemble où nos athlètes, quelle que soit leur formation scolaire, recevront un enseignement qui leur permettra, à la fin de leur carrière sportive, de trouver dans la vie civile une occupation à la mesure de la renommée qu'ils auront acquise sur les terrains de sport. Cela évitera l'existence de « déclassés » qui, après en avoir fait l'honneur, font la honte du sport.

C'est d'ailleurs ce qui se fait dans les pays étrangers, qu'il s'agisse des athlètes formés dans les universités américaines ou de ceux qui pratiquent le sport sous les couleurs des républiques démocratiques. Si l'on connaît en général assez bien les conditions de vie des premiers, il n'est pas inutile peut-être de rappeler que, d'une manière générale, les seconds sont titulaires de postes, de nature fort variable d'ailleurs, qu'ils occupent pendant tout le temps où ils ne sont pas mis à la disposition du

ministère des sports. Cela est, bien entendu, facilité par le fait qu'ils ne cessent pas d'être sous l'autorité d'un même patron qui est l'Etat.

Si une telle possibilité n'existe que très rarement en France, il n'est pas exclu de penser qu'une solution dans le même sens pourrait être trouvée, tout en évitant les méfaits du professionnalisme. C'est un problème sur lequel il faudra bien revenir un jour, afin de permettre à nos athlètes de qualité de pouvoir se mesurer à armes égales avec leurs homologues étrangers.

Je crois qu'une telle promotion sociale serait qualitativement bien supérieure à un système où le sportif reçoit des primes parfois fastueuses, mais en général éphémères.

Au moment où tout le monde reconnaît et proclame la nécessité de promouvoir une véritable politique de la jeunesse et d'orienter celle-ci vers des activités où elle pourra développer ses qualités de courage, d'initiative et de camaraderie, il n'est peut-être pas inutile, pour parvenir à ces fins, d'envisager des mesures qui, en définitive, ne seront regardées comme révolutionnaires que par les attardés.

Je voudrais compléter ce tour d'horizon en abordant quelques points plus précis, tels que la dispersion des efforts accomplis en faveur de la jeunesse sportive.

A l'heure actuelle, les clubs qui dépendent des fédérations ont, en général, une implantation leur permettant d'entrer en rapport avec le maximum de jeunes gens. Mais, ainsi que je viens de le dire, ils n'ont pas toujours un budget qui leur permet d'accepter toutes les demandes d'admission.

A côté des clubs, il y a l'association des sports scolaires et universitaires qui dépend, à la fois, de votre ministère et du ministère de l'éducation nationale, ce qui n'est peut-être pas la solution la plus favorable à son efficacité. Certes, cette association est sur le point d'atteindre un grand développement. Grâce à un réseau très fourni de fonctionnaires, elle contrôle et dirige le sport étudiant, mais elle fait parfois double emploi avec l'enseignement des disciplines sportives pratiquées dans les clubs.

**M. Hervé Laudrin.** Très juste !

**M. Raoul-Bernard Marie.** Enfin, d'autres groupements existent, tels que la F. S. F., l'U. F. O. L. E. P. et la F. S. G. T., qui s'occupent aussi de la formation de la jeunesse sportive et reçoivent des subventions de l'Etat.

Sans vouloir porter atteinte au fondement même de tous ces organismes, ne conviendrait-il pas d'aboutir à une certaine rationalisation afin de parvenir à une meilleure utilisation des moyens mis par l'Etat à leur disposition ?

C'est ainsi qu'il serait sans doute plus bénéfique d'aider les clubs qui possèdent déjà des stades ou des terrains équipés et qui n'ont vraisemblablement besoin que de subventions modiques pour accroître leur efficacité, plutôt que de créer de nouveaux ensembles qui coûtent souvent fort cher et qui font parfois double emploi avec les installations déjà existantes. Une telle façon d'agir aurait, en outre, un autre avantage. Elle permettrait de trouver immédiatement des dirigeants qui, mieux formés, éviteraient sans doute les erreurs commises quelquefois par des personnes bien intentionnées mais souvent dépourvues de connaissances dans la pratique de certaines disciplines sportives, ou dont les conceptions manquent de mesure.

C'est ainsi qu'à l'occasion du Championnat de France de l'A. S. S. U., on a vu des équipes scolaires disputer six matches de rugby en quatre jours. Je dis bien six matches, la même équipe disputant une huitième de finale le matin et un quart de finale l'après-midi. Ajoutons que certains de ces matches donneront même lieu à des prolongations.

Si l'on considère que les équipes nationales qui effectuent des tournées à l'étranger se refusent absolument à disputer plus de deux matches par semaine en raison de l'effort physique considérable demandé aux joueurs, on peut se demander si l'initiative de l'A. S. S. U., sur le plan du rugby, doit être qualifiée d'innovation heureuse. J'aimerais d'ailleurs savoir si les jeunes qui ont disputé ces rencontres ont fait l'objet, après chacune d'elles, d'un examen médical, en raison de l'effort extrême qui leur était demandé. Dans la négative, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, à l'égard de ceux qui jouent avec la santé de nos enfants ?

J'en viens à une question qui n'est pas totalement étrangère à la précédente. Il existe, avez-vous dit, un haut comité de la jeunesse. Pouvez-vous nous communiquer les noms des personnes qui en font partie ? Comment les membres de ce haut comité sont-ils désignés ? Quel est leur âge ?

Si ce haut comité, comme on me l'a indiqué, est composé de personnes sans doute parfaitement honorables, mais dont la moyenne d'âge avoisine soixante ans, on peut se demander s'il est particulièrement compétent pour comprendre la jeunesse et s'occuper d'elle. Puisque vous avez eu, monsieur le ministre, la louable initiative de rajeunir les comités directeurs des fédéra-

tions, pourquoi n'avez-vous pas cru devoir agir de même au sein d'un comité qui ne dépend que de vous ?

Quelques orateurs ont évoqué des cas particuliers. Permettez-moi donc de terminer en souhaitant que certains sports qui donnent un lustre certain à la France soient moins méconnus de votre ministère.

Je pense en particulier à la pelote basque dont les joueurs ont obtenu de nombreuses médailles d'or et d'argent lors des championnats du monde à Montevideo. Les diverses spécialités de ce sport, peu connu au nord de la Garonne, sont cependant pratiquées non seulement en Europe, mais aussi dans les trois Amériques et en Asie. Or la pelote basque ne reçoit pas dans notre pays l'encouragement qu'elle mérite eu égard au nombre de ses joueurs, lequel est infiniment plus grand que celui de ses licenciés ne le laisserait supposer.

En effet, seuls ceux qui participent aux compétitions sont licenciés, alors que tous les Basques et de très nombreux Landais et Béarnais pratiquent l'une ou l'autre forme de ce sport.

Pour participer au championnat de Montevideo, la fédération française de pelote basque n'a reçu qu'une subvention de 40.000 francs. Voilà les médailles qui sont revenues le moins cher à la France.

Monsieur le ministre, dix-huit mois étaient peut-être nécessaires pour étudier les problèmes multiples que posent la jeunesse et le sport, ainsi que pour mettre en place les rouages qu'exige la politique que vous entendez suivre. Je pense que cette phase préparatoire s'est achevée avec la parution du Livre blanc et j'espère qu'à la fin de ce débat ou à l'occasion du débat budgétaire vous allez donner le véritable coup d'envoi.

Vous avez dit, lors de la réunion à laquelle j'ai déjà fait allusion, que vous comptiez collaborer avec la commission des affaires culturelles. Mes collègues ne me contrediront pas si je dis que c'est avec grand plaisir que nous avons pris note de votre déclaration. Nous espérons tous qu'elle sera suivie d'effet. *(Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Destremau. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)*

**M. Bernard Destremau.** Mesdames, messieurs, convient-il à la jeunesse — et vous vous êtes sans doute posé la question, monsieur le ministre — d'être traitée comme une entité puisqu'elle estime appartenir, semble-t-il, tout autant à une famille, à un milieu social ou professionnel qu'à une catégorie délimitée par l'âge ?

Je crois pour ma part que la prise en considération particulière de la jeunesse, sa reconnaissance statutaire ne se justifie que dans la mesure où il s'agit de concourir à l'éducation du Français.

L'éducation, voilà la grande tâche qui nous attend. En effet, pourrions-nous à l'avenir réduire l'écart dramatique qui existe entre le niveau de vie des pays qui sont nantis et celui des pays qui ne le sont pas ? Rien n'est moins sûr. Aussi, pour que les inégalités engendrent moins d'amertume chez ceux qui en souffrent, il convient que les privilégiés justifient par leur comportement spirituel et moral les avantages matériels que le sort leur a accordés. Et cela dépend de l'éducation.

Dans la terminologie gouvernementale, ce mot a définitivement remplacé celui d'instruction. En est-il de même dans les faits ? Les grands organismes relevant du ministère de l'éducation nationale ne continuent-ils pas tout simplement à dispenser un amas de connaissances sans être réellement à même de former le caractère de ceux dont ils ont la charge ?

Prenons l'exemple des programmes. L'unanimité s'est faite dans l'opinion — depuis plus d'un siècle — sur la nécessité d'alléger les programmes. Voulez-vous me dire quel progrès a été accompli en ce sens ?

C'est pourtant bien un domaine où doit s'appliquer l'autorité gouvernementale. Pour ma part, je serais tout disposé à accorder immédiatement des pouvoirs spéciaux au gouvernement qui consentirait à prendre des ordonnances visant à réduire les matières inscrites aux programmes d'examen. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Nos jeunes présentent aussi une autre requête : ils souhaitent obtenir l'égalité de chances au départ de l'existence. Certes, et peut-être du fait de leurs parents, les jeunes ne saisissent pas toujours les chances qui leur sont offertes. Un récent sondage a fait apparaître que le quart des jeunes gens du contingent n'avaient pas le certificat d'études primaires, chiffre à vrai dire surprenant. Mais pour que l'enseignement produise des effets comparables sur des élèves issus de différentes classes sociales, encore faudrait-il l'appuyer plus souvent sur le réel et sur le concret.

En contribuant à dégager l'enseignement de l'abstraction, vous pourriez permettre aux enfants issus de milieux modestes de

franchir plus facilement les premières étapes d'une formation secondaire et leur donner une base permanente pour une formation technique de niveau moyen.

Toujours pour mieux assurer cette égalité de chances, il conviendrait d'améliorer si possible, à mesure que s'élève le niveau de l'élève, la qualité de son entourage. Quels que soient ses efforts sur les bancs de l'école, l'enfant qui se retrouve chez lui dans un milieu inerte, où l'on parle surtout de la nourriture quotidienne, de la vitesse des voitures ou du tiercé, se trouve évidemment handicapé par rapport à son camarade qui entend des propos d'une qualité meilleure. L'amélioration simultanée du niveau familial et du niveau scolaire mériterait d'être étudiée et entreprise.

Enfin, l'égalité des chances au départ ne devrait pas, d'entrée de jeu, être contredite par l'inégalité des émoluments. Il est choquant que soit maintenue à notre époque une discrimination des salaires fondée sur l'âge ou le sexe. Nombreux sont les jeunes à qui l'on ne consent pas de salaire supérieur à 480 francs par mois, 400 francs pour les jeunes filles.

Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, que vous puissiez au cours de cette législature, avec le concours de votre collègue de l'éducation nationale, atteindre ces deux objectifs préalables à l'épanouissement de la jeunesse : l'allègement des programmes et l'égalisation des chances.

Cependant, à notre époque, toute entreprise nationale doit tenir compte de ce qui se passe hors des frontières.

Nous devons donc, tout d'abord, nous inspirer de ce qu'il y a de bon et d'efficace dans les systèmes éducatifs de nos voisins. A cet égard, à l'exemple de ce qui se fait aux Etats-Unis et en Angleterre, retenons diverses caractéristiques — j'en signalerai trois — que nous aurions peut-être avantage à transférer en France.

Premièrement, l'installation des bâtiments scolaires en dehors des villes résoudreait le problème de la proximité des terrains de sport.

Deuxièmement, une confiance plus large devrait être faite à l'enseignement privé : les querelles stériles autour de la laïcité paraissent enfin résolues, il serait souhaitable de se départir du réflexe qui, en matière d'enseignement, nous oriente presque automatiquement vers le concours financier de l'Etat.

Troisièmement, il faudrait rapprocher la vie des maîtres de celle des élèves. Le mode d'existence de nos professeurs est bien souvent totalement dissimulé à ceux qu'ils instruisent. En contact plus fréquent avec ses élèves, en dehors des heures de cours, le maître serait mieux en mesure de parfaire sa mission d'enseignement par celle d'éducateur. C'est bien souvent ce qui se passe dans les pays anglo-saxons où, hors de la salle de classe, le professeur montre aux jeunes qui l'entourent le comportement qu'il convient d'adopter en telle ou telle circonstance.

Enfin, ouvrir les yeux de la jeunesse sur le monde qui l'entoure doit être l'une de nos préoccupations constantes, car c'est une œuvre de solidarité et de paix. C'est à partir des échanges de jeunes — parfois même en allant jusqu'au mariage — plus que par les échanges de vues entre les habitués du Trans-Europ-Express, que l'Europe se fera.

L'office franco-allemand a donné des résultats très supérieurs à ceux que l'on escomptait : 300.000 jeunes transitent annuellement par ses services au lieu des 100.000 qui étaient prévus. Etendons cette heureuse expérience à d'autres pays.

Alors qu'en matière de construction économique européenne, les experts estiment que des progrès ne peuvent être faits qu'entre pays de niveau de vie identique ou comparable, une telle condition n'est jamais posée pour ce qui est des échanges de jeunes. Ceux-ci sont toujours intéressés par leurs semblables, si inégaux que soient les conditions de fortune.

Bien plus que les organigrammes conçus par de grands cerveaux, l'Europe et la paix trouveront leur expression concrète dans la solidarité des jeunes de tous les pays.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, vous donner mon impression personnelle sur ce que la jeunesse attend en priorité des pouvoirs publics, sur les limites de l'action gouvernementale et sur la mission principale des éducateurs.

Ce que la jeunesse attend avant tout des pouvoirs publics, c'est une large information, non pas sur ses loisirs, mais sur son avenir. A cet égard, vous avez sans doute mesuré tout ce qui reste à faire. Vous nous avez d'ailleurs indiqué hier vos projets.

D'autre part, j'estime — mais je reconnais que ma manière de voir n'est pas partagée par tous, tant s'en faut ! — que l'action gouvernementale sur la jeunesse doit être volontairement limitée.

Une trop grande sollicitude ne fortifie pas les jeunes Français. Ceux-ci doivent parfois subir l'épreuve de la solitude devant laquelle ils reculent trop souvent. « Etre adulte, c'est être seul », nous dit Jean Rostand.

S'agissant de la qualité qu'il faut avant tout rechercher et développer chez les éducateurs, pour la réussite de leur mission, je choisirai l'adaptabilité.

A l'époque de nos parents, le monde se modifiait tous les 500 ans ; à celle où nous vivons, il se modifie tous les cinquante ans ; demain, il se transformera totalement tous les cinq ans. Nous aurons accompli notre tâche, celle qui nous inquiète, celle qui consiste à leur donner les armes nécessaires, si nos enfants sont prêts à s'adapter à tous les bouleversements de l'avenir.

Parmi les problèmes de la jeunesse, le plus immédiat est celui de son épanouissement physique. Les progrès gigantesques qui ont été réalisés ces dernières années en matière d'équipement nous invitent à vous féliciter, vous et votre prédécesseur, de l'œuvre accomplie.

Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des installations annexes, telles que les vestiaires. Il en est de même pour le plein emploi des installations existantes. Vous n'ignorez pas que trop souvent des terrains demeurent inemployés parce que les gestionnaires imposent des conditions excessives et gardent abusivement les clés dans leurs poches.

S'il me paraît souhaitable de développer les facultés d'adaptation de notre jeunesse, je dirai que la qualité primordiale qui doit être recherchée chez les sportifs est l'endurance.

Alors que la morphologie des jeunes gens apparaît, dans l'ensemble, plus homogène et plus brillante que jadis, j'ai été frappé de constater que leur résistance aux vicissitudes physiques était faible. Dans une certaine mesure, je me demande si l'excès de précautions que l'on prend parfois à leur égard n'est pas à l'origine de cette faiblesse.

S'agissant des prolongements sociaux et moraux de la pratique sportive, vous vous trouvez, monsieur le ministre, devant un grand problème, celui que pose la vedette et son auréole.

Nombreux sont les garçons et les filles qui, aux alentours de leur quinzième année, entrevoient la perspective de devenir un champion national ou international et abandonnent toutes études, sans mesurer la gravité de cette décision.

Loïn de moi l'idée de condamner le champion, qui fournit un magnifique exemple de discipline et d'énergie à la jeunesse. Mais ce qui me paraît inquiétant, c'est que pour un de ces jeunes qui deviendra champion, on en trouvera trente qui auront tout quitté sans réussir à y parvenir. Leur orientation malheureuse s'effectue souvent sans que l'on y prenne garde.

Poussé par ses parents ou par les dirigeants locaux, le jeune homme laisse s'envoler peu à peu sur le stade, dans l'ambiance sportive, des heures dérobées à l'étude. Voici la tâche primordiale et passionnante qui incombe aux dirigeants en liaison avec les parents : discerner parmi les aspirants champions ceux qui, pour diverses raisons, peuvent envisager le sport comme moyen de promotion sociale et ceux qui ne doivent y consacrer que le temps nécessaire à leur équilibre physique et moral.

Passons sur la période active d'un athlète de valeur et repreneons contact avec lui au moment où il aura dû renoncer à la compétition. Ne pourrait-on mettre à contribution ses talents pour former des jeunes ? Exigera-t-on de lui qu'il se soumette pour cela à une série d'examen difficiles ? Plutôt que de laisser monopoliser l'enseignement du sport par un corps hautement qualifié et bardé de diplômes, je crois qu'il est souhaitable d'utiliser tous les concours. A commencer par celui d'anciens athlètes de qualité qui, exerçant désormais un métier indépendant du sport, viendraient cependant, de temps à autre, dispenser à leurs cadets leur expérience et recevraient pour cela une rémunération.

Le type d'animateur ainsi utilisé coûterait à l'Etat moins cher que des maîtres dont la compétence exceptionnelle n'est pas indispensable en toutes circonstances. Dernier problème, lié aux prolongements sociaux et moraux du sport : l'amateurisme marron.

Nous comptons que le Gouvernement poursuivra ses efforts pour l'annihiler. Les dirigeants qui remettent des dessous-de-table donnent un lamentable exemple à la jeunesse de notre pays.

Le geste est, en lui-même, déplaisant. De surcroît, il établit une connivence regrettable entre dirigeants et joueurs qui s'accordent ainsi sur la manière d'échapper à l'impôt. Les dirigeants, dans ce domaine, se plaignent des exigences des athlètes mais, à mon sens, la responsabilité de ces pratiques peu éducatives leur incombe entièrement.

Comme ceux de la jeunesse, les problèmes du sport doivent toujours être examinés de nos jours sous l'éclairage international. Sans diminuer le nombre des épreuves disputées contre des formations étrangères, épreuves où la plupart du temps ne vont pas au-delà d'une saine rivalité, il serait souhaitable d'encourager la constitution d'équipes qui associeraient des

athlètes de différents pays et de mettre sur pied, aussi souvent que possible, des formations européennes, par exemple. On concrétiserait par là même cette grande fraternité sportive qui peut tant pour le rapprochement des peuples.

Les idées sont une chose, les réalités financières en sont une autre, me direz-vous. Ces dernières constituent — nous n'en doutons point — votre principal souci.

Vous vous trouvez devant des choix. Pour notre part, nous pensons que, si le recrutement d'un personnel d'éducateurs et d'animateurs est souhaitable, si les études, les colloques et les cogitations sur l'état d'esprit de la jeunesse ne sont pas sans intérêt, tout s'efface devant les obligations des pouvoirs publics en matière d'infrastructures sportives et culturelles.

Donnez à la jeunesse le cadre matériel nécessaire à l'épanouissement de ses besoins d'action, monsieur le ministre, et son éducation sera à peu près assurée.

Efforcez-vous d'en arriver là sans accroître la complexité des formalités administratives. L'an passé, un dirigeant fédéral se vantait devant moi, tout en le déplorant, d'avoir enregistré 3.800 lettres de caractère administratif, au lieu de 3.200 l'année précédente. Il n'avait pas lieu, me semble-t-il, de s'en glorifier.

Ne rebutez pas la jeunesse par nos manies épistolaires. Un professeur d'économie politique enseignait jadis que le coulage valait mieux que l'excès de contrôle.

Consultez, monsieur le ministre, ceux qui ont accompli une œuvre difficile et fructueuse. Ils vous diront très souvent qu'ils ont transgressé les règles de l'administration. Saint-Exupéry a écrit : « Il n'y a pas de solution, il n'y a que des forces en marche. Il faut les créer, et les solutions suivent. »

Certes, comme tout ministre, vous avez votre plan, et c'est d'ailleurs indispensable. Mais baignez-le dans une piscine de libéralisme. La jeunesse aspire avant tout à être délivrée des tutelles pour pouvoir assumer ses responsabilités. Aidons-la à se dégager du monde que nous lui avons imposé. Elle y prendra d'elle-même — croyez-le bien — ce qu'il comportait de valable. Elle choisira le suc et rejettera la lie. Quels qu'en soient les risques, ouvrons-lui l'accès à des postes de responsabilité qui lui permettent, avec notre appui discret, de façonner un avenir qui, au demeurant, sera le sien. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Durafour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. Michel Durafour.** En abordant cette tribune à l'occasion d'un débat dont l'importance n'échappe à personne, et intervenant au nom du groupe Progrès et démocratie moderne, je ressens quelques difficultés, je l'avoue, à cerner le sujet, tant me paraît floue la présentation qui en est faite par le Gouvernement, lequel d'ailleurs n'est pas seul responsable.

D'une part, il y a vous, monsieur le ministre, vous ministre de la jeunesse et des sports. Pourquoi : « et des sports » ? Pourquoi pas plutôt « et des affaires culturelles », « et de l'emploi », « et du tourisme » voire « et de l'agriculture et de l'industrie » ?

D'autre part, il y a le rapport d'enquête sur la jeunesse française — la « brigue », comme l'appellent les techniciens — un gros volume de près de 609 pages non numérotées, ce qui n'en facilite guère l'examen.

Enfin, il y a surtout ceux qui sont concernés par ces travaux et par les vôtres, et pour qui la société a le devoir de préparer les structures d'accueil.

Eh bien ! je n'ai pas compris comment ce matériau serait utilisé dans la construction de l'édifice, ni quel serait exactement votre rôle, monsieur le ministre. Serez-vous architecte ? maître d'œuvre ? maçon ? couvreur ? ou seulement témoin ?

En effet — cela a été dit mais il faut le répéter — les problèmes de la jeunesse intéressent un très grand nombre de secteurs, alors que les compétences du ministre de la jeunesse et des sports sont limitées.

Au demeurant, on est en droit de se demander si l'expression « problèmes de la jeunesse » est la meilleure ou simplement correcte, tant s'impose l'évidence du danger d'une ségrégation en fonction des âges, ferment d'égoïsme et négation de cette solidarité sur laquelle repose la nation. Cette réserve faite, je l'emploierai cependant pour la commodité du langage.

Quels sont aujourd'hui les problèmes de la jeunesse ? J'en vois essentiellement quatre, dont le dernier seulement, qui n'est pas le plus important selon nous, ressortit partiellement à votre département. Cela vous explique mon embarras au début de ce propos.

Quelles sont les limites du sujet ? On a parlé d'un débat sur la jeunesse. Je crois nécessaire, en conséquence, d'aller au fond de la question en examinant les quatre aspects auxquels je viens de faire allusion.

Le premier concerne l'école et la formation professionnelle. Vous comprendrez qu'en l'absence de M. Peyrefitte je passe très

rapidement sur cette question pourtant fondamentale. De tels débats non sanctionnés par un vote semblant avoir l'agrément du Gouvernement, nous aurons sans doute l'occasion de voir s'ouvrir bientôt une grande discussion sur l'éducation nationale.

Cependant, le rapport que vous avez publié, monsieur le ministre, constate l'inégalité des chances de réussite selon l'origine sociale, notamment dans l'enseignement supérieur, et soulève le très important problème, non encore résolu, de la démocratisation de l'enseignement.

Je me permettrai cependant d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un point précis sans savoir d'ailleurs quel ministre est compétent pour y répondre. Il s'agit des handicapés physiques et des inadaptés.

M. Carpentier l'a indiqué hier : un enfant sur cinq se trouve dans cette situation ; environ un million et demi de jeunes gens et de jeunes filles sont des handicapés physiques ou des inadaptés qui ne peuvent fréquenter les classes de type traditionnel.

L'Etat doit intervenir et ne pas laisser aux collectivités locales et aux associations de parents d'élèves toute la responsabilité morale et financière de l'action à entreprendre.

Cette intervention est d'autant plus souhaitable que, comme il a été dit, on assiste à une exploitation de cette misère par des entreprises privées. Vous imaginez, en outre, quelles qualités on est en droit d'exiger du personnel de ces établissements, qualités qui justifient la publication d'un statut et des salaires décentés.

Deuxième aspect du problème : l'emploi. Je ne m'y arrêterai pas longuement non plus, d'autant que j'aurai l'occasion d'intervenir sur le même sujet, vendredi prochain, à la place de mon collègue M. Abelin.

Mais jugez vous-même, monsieur le ministre, de l'inconfort de votre position dans le domaine de l'emploi, si déterminant pour les jeunes ! Je n'en dirai pas davantage, car nous ouvrons là, je crois, un dossier qui semble relever plus de la compétence de votre collègue M. le ministre des affaires sociales que de la vôtre.

Le troisième aspect, fondamental lui aussi, concerne le cadre de vie.

La jeunesse vit dans un monde nouveau et, de ce fait, connaît des exigences nouvelles.

La politique sociale du logement, des transports, des équipements sociaux l'intéresse au premier chef. On le comprend. On se demande alors comment le ministre chargé de la jeunesse peut remplir entièrement la mission qui doit être la sienne s'il n'a pas la possibilité d'intervenir d'une façon décisive dans ces différents secteurs.

Le quatrième aspect, sur lequel vous êtes particulièrement compétent, monsieur le ministre, a trait à l'éducation permanente.

Avant d'évoquer certains faits, je veux souligner la distinction à établir entre l'éducation permanente et l'enseignement.

Ils procèdent de deux techniques qu'il ne faut pas confondre. Or les enseignants comme les animateurs d'activités culturelles souhaitent une séparation très nette et très précise de leurs attributions. On peut, dès lors, envisager, monsieur le ministre, trois conceptions possibles de votre rôle.

Ou bien il s'agit d'une mission de coordination entre différents services ministériels et, dans ce cas, la nomination d'un ministre à part entière ne se justifie pas, la désignation d'un haut-commissaire, fonctionnaire et par conséquent apolitique, ou moins politique, me paraissant préférable. Ou bien le ministre chargé de la jeunesse a vocation de chercheur. Il est en quelque sorte le ministre des enquêtes et de la psychologie juvénile ; il assiste, témoin actif, à la transformation de l'intelligence de l'enfant, à l'évolution de sa personnalité et publie, comme c'est le cas actuellement, le fruit de ses études. Il est permis de se demander si les organismes déjà existants, notamment les instituts plus ou moins rattachés au C. N. R. S. ne suffisent pas.

Ou bien, enfin, le ministre de la jeunesse connaît de tous les problèmes, de ceux de l'école, de l'emploi, de la manière de vivre et de l'éducation permanente. Son rôle est, en ce cas, déterminant. Il intervient dans l'élaboration du Plan. Non seulement il coordonne, mais il oriente. Il est, sur le plan de l'accueil de l'individu à partir de sa naissance, ce qu'est pour le pays le ministre de l'aménagement du territoire. Et comme, pour nous, l'homme passe avant la technique, le ministre de la jeunesse est probablement, après le Premier ministre, le membre le plus important du Gouvernement.

Je ne vous cacherai pas que c'est cette troisième conception qui a notre préférence, parce qu'elle est rationnelle, efficace et qu'elle est très résolument tournée vers l'avenir.

Je ne crains point qu'un tel ministère devienne, à la suite d'abus, un ministère de la propagande. Il aurait, au départ, une dimension trop vaste pour être transformé par qui que

ce soit en une entreprise d'embrigadement. Sa dynamique serait explosive et il détruirait ceux qui essaieraient de le détourner de son objet.

Si, cependant cette solution, la plus franche et la plus révolutionnaire, n'était pas retenue, il y aurait lieu au moins de réunir à date fixe des conseils interministériels consacrés à l'examen des problèmes de la jeunesse.

Sans doute, cette suggestion s'adresse-t-elle plus à M. le Premier ministre qu'à vous-même, monsieur le ministre. Je vous demande donc de bien vouloir la lui transmettre. Sinon l'action continuera d'être dispersée et son efficacité en pâtira.

Ce préalable exposé, cette vue prospective esquissée, de quels moyens pratiques disposez-vous pour mener à terme l'œuvre que vous semblez vous être fixée ?

Vous pouvez recourir à l'enquête, et le document que vous avez publié en est la preuve. Il est intéressant et sa richesse s'explique tout naturellement par la précieuse collaboration que vous vous êtes assurée. Il suffit de lire les tables de bibliographie pour s'en persuader. Il constitue aussi un recueil de témoignages intéressants, mais dont l'examen est rendu difficile, vraisemblablement en raison de l'imprécision des questions posées. Une enquête, pour être parfaite, devrait voir ses résultats dépouillés à l'aide de machines I. B. M.. Ce n'a pas été le cas. Certes, votre étude a porté sur des hommes et vous avez dû user de méthodes différentes. Il n'en demeure pas moins que les conclusions auxquelles vous aboutissez sont nécessairement fragmentaires. Elles reflètent, dans une certaine mesure, l'opinion des gens qui ont été chargés d'examiner les résultats des sondages effectués.

Dernier point : je ne crois pas, monsieur le ministre, que votre préface soit un document de synthèse — vous m'excuserez donc de ne pas être d'accord avec vous — car si la synthèse pèse ce poids, qu'en sera-t-il de l'analyse ? Je crois plutôt que vous avez rassemblé là quelques témoignages, quelques documents, des statistiques intéressantes et que vous les avez jetés en vrac sur le marché — ce qui d'ailleurs n'est pas inutile, loin de là — en laissant à chacun le soin de s'y retrouver.

Le deuxième moyen dont vous disposez est la collaboration continue de l'Etat, des collectivités locales et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cette collaboration me semble particulièrement utile parce que l'Etat et les collectivités locales sont les mécènes du monde moderne, parce que les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont une tradition, une connaissance affirmée des problèmes, parce qu'elles disposent de militants qui, le cas échéant, deviennent des animateurs et que, quoi qu'on en ait dit, elles sont représentatives de la jeunesse, mais essentiellement parce qu'elles sont engagées dans l'action et qu'elles ont l'avantage de la dynamique.

En outre, monsieur le ministre, leur grand mérite est leur diversité, car celle-ci est le gage que la jeunesse ne deviendra en aucun cas le monopole d'un groupe, d'un parti ou d'une faction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et des républicains indépendants.*)

Des contacts qu'elles ont établis entre elles, il ressort qu'une certaine unité régit dans cette diversité même.

Existe-t-il un meilleur gage de démocratie ?

Cette collaboration peut et doit s'instaurer, d'abord par la reprise du dialogue. Vous avez parlé, monsieur le ministre, d'un conseil de la jeunesse. Je ne suis pas hostile à la création d'un tel organisme, bien au contraire. Mais je demande s'il ne serait pas plus raisonnable d'utiliser les structures existantes, et notamment le haut comité de la jeunesse.

Certaines commissions, je le répète, ont accompli une tâche excellente, notamment la commission armée-jeunesse qui, presque à elle seule, a mis au point une modification du règlement militaire.

Ensuite, cette collaboration peut et doit s'instaurer grâce à la signature de conventions ou à la conclusion, entre l'Etat, les collectivités locales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, de contrats pluriannuels qui assureraient à ces associations une certaine pérennité leur permettant ainsi d'engager des animateurs, et qui offriraient aux pouvoirs publics — l'Etat, les collectivités locales ou départementales — des garanties tant en ce qui concerne la gestion financière que la valeur des éducateurs ou des animateurs.

Le troisième moyen d'action, c'est l'information. Ce problème n'est pas spécial aux jeunes mais, quand il s'agit d'eux, il semble revêtir une acuité particulière.

L'information des jeunes ne doit pas être assurée seulement par l'Etat ; les jeunes eux-mêmes, les organisations de jeunesse doivent pouvoir s'exprimer. A cet égard, il y aurait intérêt à établir certains programmes de la radio et de la télévision en collaboration avec ces associations.

Cette information a pour objet, d'une part, de renseigner les jeunes sur leur mission, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs

devoirs et, d'autre part, d'attirer l'attention des adultes sur l'existence de ces jeunes qui constituent le pays de demain.

Le quatrième moyen consiste dans la mise en place d'un domaine public de l'éducation permanente, qui répondrait à un désir formulé tout récemment par la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture, mais à propos duquel la Fédération nationale des centres culturels communaux a délibéré à plusieurs reprises. Ayant personnellement attiré l'attention de la puissance publique sur cet aspect difficile du problème, je dois dire que je n'ai pas été entendu jusqu'à ce jour. J'espère que le parlementaire sera mieux écouté que le président de la F. N. C. C. Il s'agit d'un accord sur les actions et d'une coordination au niveau de l'exécution.

Les maisons de jeunes et de la culture, monsieur le ministre, dépendent de votre département, tandis que les maisons de la culture sont placées sous la direction de M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Certains établissements amphibies dépendent de l'un et de l'autre. Les foyers ruraux dépendent du ministère de l'agriculture, les centres sociaux du ministère des affaires sociales, ainsi que les foyers de jeunes travailleurs. Les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'industrie, de l'éducation nationale, bien sûr, et même des P. T. T. disposent de crédits qui peuvent être distribués sous forme de subventions à des organisations de jeunes. Un proche collaborateur de l'un de vos prédécesseurs auprès de qui je me plaignais de cette situation m'adjurait de me taire — ce que je ne fais point — de peur que les finances ne taillent dans ces crédits semi-clandestins. Ne pensez-vous pas qu'il soit temps d'en finir avec ces jeux et d'obliger les services de la rue de Rivoli, même s'ils en expriment quelque regret, à regarder en face la réalité ?

La création d'un domaine public de l'éducation permanente, qui associerait étroitement l'Etat, les collectivités locales — j'y insiste — et les usagers représentés par leurs associations résoudreait le problème, au moins partiellement. Elle constituerait un premier pas vers la cogestion, à notre avis éminemment souhaitable. Ainsi serait renoué un dialogue à la faveur de structures nouvelles, réfléchies et adaptées au monde moderne ; ainsi serait favorisé, surtout, l'écllosion d'un climat nouveau de compréhension et de coopération dont nous avons besoin.

Je vous demande, monsieur le ministre, de vous prononcer clairement sur cette proposition.

Le cinquième et dernier moyen consiste dans la création de ressources nouvelles en fonction des besoins.

Il faut financer les équipements indispensables, recruter des animateurs, des mouvements culturels, ce qui suppose l'établissement d'un statut des animateurs, leur garantissant une situation convenable après la cessation de leurs fonctions.

Comment créer ces ressources nouvelles ? D'abord, bien sûr, en dégageant sur le budget ordinaire des sommes plus importantes, au titre non seulement de la jeunesse et des sports mais aussi de tous les autres ministères intéressés.

A ce sujet, je dois vous dire, monsieur le ministre, que l'argument selon lequel les crédits sont huit fois ou dix fois supérieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans ne m'a pas satisfait car il ne signifie rien. C'est exactement comme si un an après la découverte de l'électricité, une institution d'Etat, analogue à notre actuelle Cour des comptes, avait constaté que, les ministères ayant au cours de l'année écoulée économisé pour quatre millions de francs de chandelles, l'Etat avait ainsi réalisé des économies très supérieures à celles des six ou sept siècles précédents.

Ce qui importe en réalité, ce n'est pas l'augmentation du budget mais celle des besoins. Il s'agit de savoir si non seulement l'augmentation du budget est proportionnelle à celle des besoins mais encore si elle lui est supérieure compte tenu du retard à rattraper.

Or nous avons un retard à combler et, pour le combler, il me paraît souhaitable que nous n'attendions pas vingt-cinq ans, mais que le Gouvernement accepte de lancer un emprunt comme il l'a fait pour les P. T. T., pour la S. N. C. F., pour l'E. D. F., et je suis sûr que le public ferait bon accueil à cet emprunt.

Cette liste de moyens que j'ai énumérés rapidement, monsieur le ministre, n'est nullement exhaustive.

Vous remarquerez que je n'ai pas parlé du sport. En effet je considère que le problème du sport n'a aucune raison particulière d'être traité dans ce débat, qu'il devrait faire l'objet d'une autre discussion.

Le sujet se pose en termes tels désormais qu'un simple débat académique comme celui que nous poursuivons ne résout rien. Il faudra bien — croyez-moi — que le dialogue s'instaure entre le Gouvernement et l'Assemblée, car il est la condition nécessaire d'une action plus efficace du Gouvernement.

Jusqu'à maintenant, j'ai volontairement maintenu mon intervention à un niveau terre à terre, limitant mes propos à l'étude de structures. Dans un instant, M. Oliviero abordera le problème de la formation civique.

Monsieur le ministre, vous ne réussirez l'entreprise que vous tentez que si vous acceptez de faire, d'une certaine manière, table rase du passé et de vous engager révolutionnairement dans des voies nouvelles. Cela signifie, non point, certes, qu'il faille ignorer ce qui a été fait ; mais que, s'agissant du passé pour bâtir l'avenir, vous trouviez les structures nouvelles que demandent l'ensemble des jeunes. En conclusion, pour élever mon propos au-dessus de ce niveau terre à terre dont je viens de parler, je vous citerai ces phrases engageantes, mais inquiétantes, de Guéhenno :

« Dans cette crise que nous traversons, tous nos débats sur la formation de l'homme d'aujourd'hui seraient plus clairs, si on se demandait, hors des passions inspirées par le passé ou par l'avenir, ce qu'on veut et ce qu'on doit effectivement sauver. Mais chacun, selon sa passion, veut tout sauver ou tout détruire. La justesse serait à considérer plus attentivement les grandes constantes de la condition humaine. Ma vieille nourrice me disait toujours qu'on n'allume bien le feu que sur les cendres ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maugein.

M. Jacques Maugein. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la démocratie est un bienfait octroyé.

Elle doit être voulue par les citoyens et défendue contre le pouvoir personnel et l'envahissement des affaires privées et publiques par la technocratie.

Mais il n'est pas nécessaire d'attendre qu'elle soit en péril pour préparer et assurer sa sauvegarde. Mieux vaut, par une éducation appropriée, familiariser les jeunes avec les valeurs démocratiques, les habituer à participer à la vie civique.

Cette éducation civique n'est d'ailleurs qu'un aspect d'une éducation sociale établissant un juste équilibre entre l'épanouissement de la personnalité et le développement de la vie communautaire.

La coexistence, l'interdépendance, la coopération des hommes et des catégories sociales s'affirment de plus en plus dans les fonctions de travail, dans les loisirs, dans l'animation et la gestion des équipements collectifs de plus en plus nombreux.

Le citoyen aujourd'hui n'est pas seulement celui qui a passivement conscience de sa place dans la société. Il est aussi et surtout celui qui participe au mouvement de transformation de la vie.

Il est souvent mis en évidence que la jeune génération se désintéresse de la politique et que cette indifférence gagne de plus en plus l'ensemble de la population.

Reconnaissons qu'elle a vu souvent galvauder les principes moraux qu'on croyait les plus solidement établis, par des hommes qui prétendaient parler au nom de l'honneur et de la grandeur nationale.

En réalité, les pouvoirs publics, les responsables politiques tardent à s'adapter aux nouvelles exigences d'un monde économique et social en constante évolution.

On pourrait citer des exemples éclatants de l'intérêt que les jeunes ont porté aux affaires publiques. Les étudiants de plus en plus nombreux ont multiplié les œuvres et les mouvements universitaires. Les jeunes agriculteurs ont compris la valeur de l'association coopérative. De très jeunes gens sont responsables de l'animation des mouvements de jeunesse.

Ces exemples montrent que l'indifférence n'est pas irréversible. Demain, des hommes se sentant concernés et responsables voudront participer au développement d'une nouvelle politique permettant d'instaurer la République des citoyens.

C'est pourquoi la fédération de la gauche estime révolu le temps des faux-fuyants et des demi-mesures jamais appliquées. Elle considère que, pour amener les jeunes au civisme, il faut d'abord les informer complètement et objectivement, et ensuite les inciter à l'apprentissage et au partage des responsabilités.

Voilà pourquoi elle propose l'abaissement de l'âge de la majorité civique. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche-démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Pour une information complète et objective, les pouvoirs publics doivent, soit par initiative directe là où ils ont autorité, soit par voie d'encouragement, mettre les grands moyens d'information — radiodiffusion et télévision, notamment — au service d'une action généralisée d'éducation civique ; revaloriser l'instruction civique à tous les niveaux de l'enseignement et lui donner l'autorité d'une matière aussi importante que les autres ; permettre à des personnalités extérieures à l'école d'entretenir les élèves des problèmes dont elles ont la responsabilité et multiplier les occasions d'ouvrir l'école sur les réalités environnantes. En particulier, les jeunes devraient, pour le moins, être initiés au fonctionnement de la cellule de

base : leur commune. Enfin les pouvoirs publics doivent inciter les organisations de jeunesse à multiplier les stages de formation civique et donner le moyen aux jeunes d'y participer en généralisant le congé annuel d'une semaine avec indemnité pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Pour l'apprentissage des responsabilités, la fédération de la gauche démocrate et socialiste souligne l'importance qu'elle donne à la participation dans tous les domaines.

Cette active représentation des jeunes dans les conseils de classes et d'établissements, dans les conseils des maisons de jeunes, et dans tous les organismes qui les concernent, est la meilleure préparation au civisme.

Parallèlement, les pouvoirs publics et l'ensemble des citoyens doivent permettre aux jeunes de se faire la plus haute idée de la politique, et les mesures discriminatoires à l'égard des jeunes qui acceptent un engagement n'ont aucun fondement dans une démocratie. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Les mouvements politiques de jeunesse doivent, en conséquence, être aidés par l'Etat pour leurs activités de formation.

Il serait, de plus, souhaitable que, dans les instances représentatives, le dialogue puisse être permanent entre les associations éducatives, syndicats et mouvements politiques.

Bien entendu, le civisme ne se limite pas aux problèmes généraux. A l'heure où toutes les formes de vie collective et les rapports humains s'universalisent, où des peuples nouveaux s'émancipent, il est urgent de susciter chez les jeunes d'aujourd'hui l'intérêt pour les problèmes internationaux et de les préparer à connaître, comprendre et vouloir la vie en communauté avec les autres peuples européens.

Pour le partage des responsabilités, parallèlement au nouvel état d'esprit ainsi créé, parallèlement aux mesures appropriées qui permettent de donner aux jeunes des connaissances et d'éveiller leur intérêt pour l'exercice actif de leur rôle de citoyen, la fédération propose d'abaisser l'âge de la majorité civique.

Cette mesure ne serait pas nouvelle. Déjà, en avril 1946, la majorité électorale avait été fixée à vingt ans, et sans opposition, dans le projet constitutionnel. Si la Constitution du 27 octobre 1956 ne comportait plus de dispositions relatives à l'âge électoral, ce n'est nullement à la suite d'un revirement de pensées des constituants ; c'était, bien au contraire, la conséquence du souci d'abaisser l'âge électoral en même temps que l'âge de la majorité civique. Un texte législatif spécial avait été préparé, l'évolution politique n'a pas permis à l'époque de le promulguer.

Il n'est pas nécessaire de se lancer dans une étude savante de la jeunesse pour découvrir chez elle une maturité intellectuelle.

La multiplication des instruments d'information — même s'ils se révèlent assez souvent des instruments de « conditionnement », voire de déformation — semble avoir provoqué une maturité précoce de la jeunesse. Cette maturité se manifeste par un besoin d'émancipation matérielle qui pose des problèmes aigus, tel celui des allocations d'études, vers la solution positive duquel il faudrait s'engager résolument. On se plaint parfois du rendement médiocre de l'Université. Nul doute que ce serait là un moyen de l'améliorer et de contribuer à la santé de la jeunesse, résultat dont on devrait tenir compte pour apprécier la charge de l'allocation d'études.

Notre civilisation prenant un caractère technique accéléré, la jeunesse doit demeurer plus longtemps rassemblée dans des établissements d'enseignement. Cela est heureusement favorable au développement de loisirs qui contribuent de façon non négligeable à la formation de l'individu. Mais, dans ses obligations scolaires, la jeunesse connaît aussi, comme les adultes dans leurs activités professionnelles, la nécessité de réaliser une tâche imposée dans un temps également imposé.

A n'en pas douter, cet état de chose intervient aussi dans la maturité précoce de la jeunesse, maturité qui permet désormais d'abaisser l'âge de la majorité civique.

Le seuil d'âge pour l'appel sous les drapeaux est actuellement fixé à vingt ans, et dans certains cas à dix-neuf ans. Il est anormal de réclamer l'impôt du sang sans accorder en même temps le droit de vote. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

L'actualité politique a conduit le chef de l'Etat à s'adresser à des soldats qui avaient pour mission de faire appliquer la loi de la nation, mais qui, de retour dans leurs foyers, n'avaient pas le droit d'exprimer un vote.

Le seuil actuel de la majorité civile et civique est en effet fixé à vingt et un ans. Or, dans le domaine de la jeunesse et des sports, les jeunes peuvent, à partir de dix-huit ans, participer aux assemblées générales de mouvements et d'associations. La jurisprudence admet qu'ils prennent dès cet âge des responsabilités. Mais, comme les dirigeants d'associations sportives ne peuvent

avoir moins de vingt et un ans, il faut émanciper de nombreux jeunes pour leur permettre d'assumer des responsabilités de gestion.

Le réalisme des jeunes se traduit par un désir de participation et de dialogue. Si leur souhait est entendu, il en résultera sans aucun doute un regain de civisme.

Les jeunes participent déjà à la gestion de gros budgets dans les associations de jeunesse et dans des organismes sociaux, et le fait d'associer la jeunesse à la cogestion de telles associations implique en contrepartie que les jeunes auxquels on s'adresse soient considérés comme majeurs.

Le droit de vote à dix-huit ans, loin de perturber la composition du corps électoral, qui se trouvera ainsi augmenté de 1.800.000 jeunes électeurs, permettra au contraire de conserver une moyenne d'âge satisfaisante et, qui plus est, nécessaire dans un monde tourné vers l'avenir. Le corps électoral français est le plus vieux du monde. Il contraste singulièrement avec la nombreuse jeunesse de notre pays. En 1969, pour la première fois dans notre histoire politique, la moitié du corps électoral aura dépassé l'âge critique de quarante-cinq ans. L'intérêt de la nation est donc dès maintenant d'associer les citoyens de dix-huit ans au destin du pays.

Le Gouvernement se trouve placé devant la nécessité de réduire les dépenses militaires. Est-ce le motif qui a incité M. Le Theule à déposer une proposition de loi tendant à ramener la durée du service actif de seize à douze mois ?

Sans sous-estimer la nécessité d'une défense nationale, nous pensons qu'en réservant aux dépenses improductives une fraction trop importante des ressources nationales on compromet le développement économique du pays, l'amélioration du niveau de vie et l'éducation de la jeunesse.

Enfermé dans la contradiction qui consiste à vouloir maintenir le fantôme d'une armée classique tout en poursuivant le mirage d'un armement atomique national, le pouvoir impose à la jeunesse française une forme de service militaire coûteuse, inefficace et injuste. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

La force de frappe engloutit des crédits de plus en plus importants. Tandis que notre retard sur les deux grands États s'accroît sans cesse, les crédits manquent de plus en plus pour les autres secteurs de notre défense.

Le contingent, de plus en plus nombreux du fait des classes pleines, fait les frais de cette politique, qu'il s'agisse du mode de recrutement, des méthodes d'instruction, de la condition matérielle du soldat pendant le service.

Nous condamnons le maintien de méthodes surannées comme l'institution du service sélectif.

Une partie seulement de la jeunesse française — deux jeunes sur trois en 1970 selon les prévisions — est astreinte à un service militaire de seize mois.

Le service militaire est beaucoup trop long s'il s'agit de dispenser une formation élémentaire de base, et le désœuvrement et un sentiment d'inutilité marquent les derniers mois à la caserne.

En revanche, il est trop court pour la formation et l'utilisation de spécialistes : à quelques exceptions près, le contingent est confiné dans des tâches subalternes.

Le soldat français est un des plus mal traités d'Europe du point de vue matériel. Avec cinquante centimes de prêt par jour et privé de prestations en nature qui pourraient compenser ce taux dérisoire — gratuité des transports, attribution gratuite d'objets de première nécessité, accès à toutes les sources d'information et de culture — il attend, si je puis dire, sa « déclochardisation ».

Une autre politique est possible, et la fédération de la gauche a défini dans son programme ce que peut être une véritable politique de défense.

Un service militaire moderne et efficace peut être institué, en dégageant les crédits nécessaires, en modernisant les méthodes de sélection, de préparation et de formation, en tirant le meilleur parti de huit mois de présence sous les drapeaux, en obligeant tous les jeunes Français à servir, en accordant des dispenses qu'aux soutiens de famille et aux inaptés physiques.

Il importe que le jeune appelé ne soit pas tenu à l'écart de la vie de la nation, pendant des mois, derrière les murs d'une caserne. Le jeune, à l'armée comme dans la vie civile, doit être citoyen.

La rénovation des méthodes d'instruction doit permettre de dispenser à tous les appelés une formation commune de base et un début de spécialisation, la spécialisation complète étant le privilège d'une armée de métier.

Un service militaire ainsi modernisé ne se traduira plus par un temps mort à l'entrée du jeune dans la vie, mais constituera pour lui un cadre où, en accomplissant son devoir et en poursuivant sa formation, il demeurera un citoyen.

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité de la participation des jeunes à la vie d'un monde sans frontières.

La contribution massive des jeunes aux campagnes en faveur des pays du tiers monde prouve que la jeunesse française s'intéresse vivement à ces problèmes et qu'elle considère la lutte contre le sous-développement comme un facteur de paix et de progrès social. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Jamais le fossé entre les pays nantis et les pays sous-développés ne s'est creusé aussi vite, accentuant les disparités entre la civilisation de l'abondance et celle de la misère et faisant peser sur l'équilibre du monde une menace supplémentaire d'explosion.

En présence de cet immense mouvement qui transforme le visage familier du monde, les jeunes veulent être informés et veulent agir.

Ils entendent participer à la mise en place d'un système efficace d'aide multilatérale aux pays en voie de développement, qui cesserait d'être un instrument d'intervention politique pour devenir la base du développement de ces pays.

A cet effet, nous demandons un élargissement à des couches sociales plus humbles du service de la coopération, une information objective sur les problèmes du tiers monde, l'intensification de la lutte contre les fléaux que sont la faim, la misère, la maladie, la drogue, l'analphabétisme et l'expansion démographique excessive. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

— 3 —

## ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Proclamation du résultat du scrutin.

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin pour la nomination de douze représentants titulaires de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe :

Nombre de votants.....	363
Majorité absolue des votants.....	182
Bulletins blancs ou nuls.....	4

Ont obtenu :

MM. Bourgoin .....	228 suffrages.
Nessler .....	226 —
Radius .....	226 —
de Montesquiou .....	225 —
Beauguitte .....	224 —
Flornoy .....	223 —
de Préaumont .....	222 —
de Grailly .....	213 —
Péronnet .....	206 —
Pic .....	202 —
Privat .....	202 —
Abelin .....	191 —
Feix .....	132 —
Odru .....	131 —
Divers .....	8 —

MM. Bourgoin, Nessler, Radius, de Montesquiou, Beauguitte, Flornoy, de Préaumont, de Grailly, Péronnet, Pic, Privat et Abelin, ayant obtenu la majorité absolue des votants, je les proclame représentants titulaires de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

— 4 —

PARLEMENT EUROPEEN

Proclamation du résultat du premier tour de scrutin.

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin pour la nomination de vingt-quatre représentants de la France au Parlement européen :

Nombre de votants .....	365	
Majorité absolue des votants.....	183	
Bulletins blancs ou nuls.....	5	
Ont obtenu :		
MM. Briot .....	231	suffrages.
Jarrot .....	230	—
Pianta .....	230	—
La Combe .....	228	—
Cousted .....	228	—
Rossi .....	227	—
Bousquet .....	226	—
Boscary-Monsservin .....	226	—
Triboulet .....	226	—
Louis Terrenoire .....	223	—
de Lipkowski .....	222	—
René Plevin.....	221	—
Fanton .....	221	—
Laudrin .....	219	—
Kaspereit .....	219	—
de Broglie.....	219	—
de la Malène.....	218	—
Habib-Deloncle .....	209	—
Spénale .....	191	—
Loustau .....	191	—
Francis Vals.....	189	—
Naveau .....	187	—
Mitterrand .....	178	—
Maurice Faure .....	175	—
Pierre Cot.....	140	—
Cermolacce .....	129	—
Villon .....	128	—
Depietri .....	128	—
Borocco .....	14	—
Divers .....	7	—

MM. Briot, Jarrot, Pianta, La Combe, Cousted, Rossi, Bousquet, Boscary-Monsservin, Triboulet, Louis Terrenoire, de Lipkowski, René Plevin, Fanton, J audrin, Kaspereit, de Broglie de la Malène, Habib-Deloncle, Spénale, Loustau, Francis Vals, Naveau, ayant obtenu la majorité absolue des votants, je les proclame représentants de la France au Parlement européen.

Il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour la nomination de deux représentants de la France au Parlement européen.

L'Assemblée veut-elle procéder à ce scrutin à dix-sept heures quarante ?

M. Guy Sabatier. Madame la présidente, au nom du groupe de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, je sollicite une suspension de séance d'environ une demi-heure.

Mme la présidente. Il est d'usage, lorsqu'une suspension de séance est demandée au nom d'un groupe, de l'accorder.

La séance est donc suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.)

Ouverture du deuxième tour de scrutin.

Mme la présidente. La séance est reprise.

Je rappelle qu'il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour la nomination de deux représentants de la France au Parlement européen.

L'Assemblée voudra sans doute procéder immédiatement à ce deuxième tour de scrutin.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que la majorité absolue des votants est requise à chaque tour de scrutin.

Le scrutin sera ouvert à dix-huit heures.

Il sera clos à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

— 5 —

PROBLEMES DE LA JEUNESSE

Reprise du débat sur la déclaration du Gouvernement.

Mme la présidente. Nous reprenons le débat sur la déclaration du Gouvernement relative aux problèmes de la jeunesse.

Dans la suite de ce débat, la parole est à M. Barbet. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Raymond Barbet. A défaut de réalisations souhaitables et suffisantes, monsieur le ministre, vous offrez à la jeunesse un rapport d'enquête.

Avouez que c'est peu et, en tout cas, insuffisant pour satisfaire les besoins de la jeunesse française dans les domaines d'activité qui lui sont propres et pour nous permettre d'approuver la politique que vous pratiquez à son égard.

Pour juger vos actes et votre politique, il n'est besoin que de rappeler que les crédits inscrits au budget de votre ministère ne représentent même pas la centième partie de celui de l'Etat, ce qui vous conduit soit à refuser l'approbation de nombreux projets sportifs élaborés par les collectivités locales, soit à réduire la participation financière de l'Etat à leur réalisation.

En publiant votre rapport d'enquête sur la jeunesse française, vous avez volontairement laissé de côté le problème important que posent les dépenses d'investissements sportifs et de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des élèves du premier et du second degré, des étudiants des facultés et de la jeunesse en général.

Pourtant, vous êtes suffisamment informé : les élus locaux qui sont en contact avec les réalités, qui connaissent et veulent satisfaire les besoins de la jeunesse, ne cessent de réclamer de l'Etat des crédits et des participations financières plus substantielles afin de mener à bien leurs réalisations à cet égard.

C'est ce que les maires de France ont souligné une nouvelle fois, l'an dernier, au cours de leur cinquantième congrès, en adoptant un vœu qui n'a pas jusqu'à présent retenu votre attention.

« Le sport... » — avez-vous écrit dans votre récent ouvrage — « ... est un événement de notre temps. Il connaît une expansion sous tous les régimes et toutes les latitudes, et la civilisation sédentaire actuelle crée chez chaque individu un besoin profond d'activité physique et de vie en pleine nature. »

Or s'il est exact que, dans certains pays, l'Etat accorde une aide suffisante à la pratique sportive, il n'en va pas de même pour vous et pour votre gouvernement.

Je sais bien que vous prétendez le contraire dans votre propagande parlée ou écrite. En effet, les pourcentages que vous citez en matière de subventions accordées aux communes pour des réalisations sportives pourraient laisser supposer aux moins avertis que l'aide de l'Etat est efficace.

Il en va évidemment tout autrement. Pour le démontrer, il me suffit de me référer à une réalisation récente, la construction du palais des sports de la ville de Nanterre, et à la construction d'une piscine couverte à Aix-en-Provence, qui est en cours.

Le palais des sports de Nanterre est doté d'une piscine couverte — avec un bassin de natation de cinquante mètres sur vingt dans lequel des compétitions internationales se sont déroulées les 29 et 30 avril dernier — d'un gymnase de compétition et de plusieurs salles d'entraînement.

Il est le seul établissement de ce genre dans le département de la Seine ; d'autre part, les statistiques de fréquentation prouvent qu'il est utilisé par une population importante de la banlieue ouest et nord-ouest de Paris. La nécessité de son implantation n'est plus à démontrer. Depuis son ouverture, le 23 février dernier, 56.831 entrées ont été enregistrées et, chaque semaine, 1.300 enfants des écoles primaires y suivent des cours de natation.

Or la dépense subventionnable retenue par le ministère et qui sert de base de calcul pour la subvention de l'Etat — 49 p. 100 en principe — a été fixée à 4.264.705 francs alors que la dépense réelle s'élève à 11.500.000 francs. De ce fait, la subvention de l'Etat qui se monte à 2.089.705 francs ne représente plus que 19 p. 100 de la dépense totale, alors que la charge de la commune est de 81 p. 100.

Quant à la construction de la piscine d'Aix-en-Provence, le montant des travaux s'établit à 4.500.000 francs ; la dépense subventionnable a été fixée à 3.200.000 francs et la subvention de l'Etat à 920.000 francs.

Mais il faut souligner, à côté de l'insuffisance de la subvention de l'Etat, les difficultés rencontrées par les communes pour

le financement de la part restant à leur charge, la caisse des dépôts et consignations se refusant à consentir des prêts d'un montant supérieur au montant de la subvention accordée par l'Etat, ce qui infirme les déclarations récentes de M. le ministre de l'économie et des finances qui prétendait, lors du débat sur les pleins pouvoirs, que des facilités d'emprunt étaient accordées aux communes par la caisse des dépôts et consignations.

Il faut ajouter enfin que la construction par des villes françaises d'établissements comme ceux que je viens de citer contribue au prestige national et constitue une propagande efficace pour le développement de la pratique du sport, puisque des compétitions nationales et même internationales peuvent s'y dérouler.

On sait que l'exploitation d'un bassin nautique ou de toute autre installation sportive ne peut assurer une rentabilité des investissements qui lui ont été consacrés; d'abord de telles installations doivent être très largement mises à la disposition des enfants et des sociétés sportives et, ensuite, lorsqu'elles sont utilisées par des « individuels », les tarifs d'accès ne doivent pas être prohibitifs.

C'est pourquoi il n'est pas exagéré de réclamer un partage raisonnable entre l'Etat et les collectivités locales des dépenses de construction et de fonctionnement.

Dans l'ouvrage que vous venez d'éditer, monsieur le ministre, et dans la rubrique relative à la préparation physique des jeunes, je relève les lignes suivantes : « L'éducation physique, surtout développée en France dans les enseignements du second degré, est, dans l'ensemble, une activité scolaire prisée des élèves ».

Cela est sans doute exact, mais vous ne prenez aucune disposition pour que les établissements du second degré soient dotés des installations sportives nécessaires. C'est ainsi que vous avez recours, pour la pratique du sport et de l'éducation physique, aux installations sportives des communes, comme cela se passe dans le département de la Seine et à Paris, mais lorsqu'il s'agit d'assurer à ces collectivités locales un remboursement, même partiel, des frais qu'elles doivent exposer pour l'entretien de leurs installations municipales, vous vous y refusez sous le prétexte que vous manquez de crédits.

Le lycée Frédéric-et-Irène-Joliot-Curie, à Nanterre, entrepris en 1958, ne comporte ni terrain d'éducation physique, ni bassin de natation, et le gymnase qui vient d'être terminé constitue le seul équipement sportif de cet établissement qui accueille 2.300 élèves.

Votre refus de payer à la commune une location, cependant bien modeste, de ses propres installations, a abouti l'an dernier à la suppression, pendant plusieurs semaines, de la pratique du sport par les élèves de ce lycée.

Je rappelle également qu'une dizaine de lycées de Paris n'ont pu assumer, en décembre dernier, les heures prévues d'éducation physique et sportive parce que votre ministère ne disposait plus de crédits pour faire face aux locations contractées avec la ville de Paris.

En revanche, lorsque des installations universitaires existent, vous vous employez à réclamer aux clubs universitaires et associations sportives des facultés qui fréquentent ces installations en dehors des activités obligatoires une redevance d'occupation à un tarif réduit, tandis qu'aux groupements sportifs civils ou aux individuels vous consentez une participation financière à un tarif normal; c'est du moins ce qui ressort de la circulaire DS/S 67.230 du 22 février 1967 adressée par vos soins aux recteurs.

En somme, vous renversez les rôles puisque la circulaire dont je viens de parler préconise de faire appel aux subventions des collectivités locales pour vous procurer des recettes. A défaut d'une approbation populaire de votre politique, vous vous délivrez vous-même un brevet d'autosatisfaction.

Quant à nous, qui sommes aux côtés de la jeunesse, nous l'assurons que nous continuerons à agir avec elle sans désespérer pour la satisfaction de ses besoins. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Buron. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Pierre Buron.** Mesdames, messieurs, lorsqu'on s'occupe de jeunes à des titres divers, comme enseignant, comme père de famille, comme animateur de clubs culturels ou sportifs, on pourrait se croire habilité à proposer une politique de la jeunesse.

Pour ma part, je n'aurai pas cette prétention et je crois qu'un des mérites essentiels de votre rapport d'enquête sera, monsieur le ministre, d'inviter à plus de prudence et plus de circonspection tous ceux — administration comprise — qui tendraient à simplifier à l'excès la solution de problèmes éminemment complexes.

Regrettons toutefois, avec beaucoup d'autres, la parution tardive de cet important document de travail. Mais puisqu'un débat se déroule aujourd'hui même, il nous faut, alors que nous sommes pressés par le temps, apporter notre modeste contribution à l'élaboration d'une véritable politique non seulement de la jeunesse mais, j'oserais dire, de l'éternelle jeunesse que nous souhaitons à tous les citoyens de ce pays.

Cette contribution, je la limiterai à trois observations. Voici la première. Une politique de la jeunesse ne saurait avoir une réalité spécifique en dehors du concept global de la politique des citoyens, de la politique nationale, voire internationale. La jeunesse n'est-elle pas, en grande partie, ce qu'on en a fait tant sur le plan physiologique que sur le plan moral ?

Une enquête sur la jeunesse n'est, en fait, que le corollaire d'une enquête plus vaste sur le monde des adultes. Les jeunes ne sont-ils d'ailleurs pas destinés à devenir des adultes ?

De même qu'il serait illusoire qu'un curé prêchât la charité sans la pratiquer lui-même, de même il paraîtrait illusoire de réclamer de la part des jeunes des qualités morales et civiques dont nous ne serions pas capables de porter témoignage. Ne séparons donc pas le problème de la jeunesse du contexte global dont il fait partie.

Ma deuxième observation traite un aspect particulier de ce problème général. Sur le plan de l'enseignement, le chef d'établissement devrait être aidé davantage dans ses tâches administratives pour devenir le véritable animateur de son collège ou de son lycée, tant auprès des professeurs qu'auprès des parents et auprès des élèves.

Or cet aspect de la question semble souvent assez étranger à l'éducation nationale. L'enseignant qui veut faire quelque chose en ce domaine, monter une bibliothèque, organiser un club culturel, se heurte de la part de l'administration à des difficultés de tous ordres, quand il n'est pas considéré comme un gêneur, comme un homme qui en fait trop.

Cependant, dans le cadre d'une politique de la jeunesse, la vocation de professeur trouverait un meilleur épanouissement auprès des élèves si l'art d'enseigner se doublait d'un véritable art de l'éducation, dans le but non seulement de former des hommes, mais aussi de déceler et de développer chez les adolescents ces qualités d'animateurs généreux et désintéressés dont on a si grand besoin non seulement pour la jeunesse, mais aussi pour la vie politique, syndicale et économique.

Ma troisième observation concerne les méthodes d'implantation administrative des infrastructures socio-culturelles. Il n'est pas concevable, à mon avis, que ce soit un bureau du ministère ou même d'une académie qui décide finalement, à lui seul, de telles implantations sans une connaissance non pas statistique, mais concrète et humaine des problèmes posés.

Par exemple, il existe un peu partout en France des animateurs spontanés et bénévoles, qui n'ont pas attendu les directives de l'administration pour servir la jeunesse. Que peuvent-ils penser en voyant parfois s'implanter, indépendamment d'eux, et même contre eux, des structures artificielles qui n'ont point d'âme et qui ont la folle prétention de faire mieux ?

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que c'est en encourageant, voire en regroupant ces pionniers que bien souvent on exécutera une œuvre, peut-être moins spectaculaire, mais certainement moins onéreuse et plus efficace, notamment en province et en milieu rural ?

Pour ma part, je m'excuse de ma franchise, je crois davantage à la spontanéité de l'animation qu'au pouvoir créateur de l'administration.

Telles sont, monsieur le ministre, parmi beaucoup d'autres, les quelques observations que je me permets respectueusement de vous présenter.

Je vous prie d'y voir le souci d'une critique constructive et la marque sûre de l'intérêt que nous portons tous ici à votre noble mission, avec la volonté d'être, dans ce nouveau dialogue, des interlocuteurs valables et les défenseurs des parents et des jeunes qui nous ont donné leur confiance. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Ollivro. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Edouard Ollivro.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, au grenier de nos souvenirs, près de notre premier tablier et de notre premier cartable se dresse le tableau noir de notre école primaire, contact austère avec l'instruction civique.

Le maître se levait et, avec lui, se levaient la dignité, la majesté, l'infaillibilité. Sur le tableau noir, chaque matin, une écriture harmonieuse fixait le code définitif de notre morsle : « La gourmandise est un vilain défaut », « Un menteur est toujours puni », « La paresse est la mère de tous les vices », et « Bien mal acquis ne profite jamais ».

Tout cela entrain dans notre esprit pour toujours.

« Bien mal acquis ne profite jamais » ! Je me souviens encore de l'œil noir et sinistre qui, c'est bien connu, pourchasse le criminel.

Que l'Assemblée me pardonne : à l'âge de six ans, j'ai commis un hold-up ! Cinq francs, cinq francs très anciens que j'avais extirpés de la sacoche familiale, mais jamais gangster ne fut plus malheureux que je ne l'ai été par la suite.

Lointaine jeunesse qui lisait *Un Bon Petit Diable*, *Sans famille* et *La Chèvre de M. Seguin* ! Vingt ans après triomphent les classiques de la mitraille. *L'Homme invisible*, Steve Mac Queen, *Les Incorruptibles*. Oui, vraiment, lointaine jeunesse !

Et voilà donc que nos jeunes de 1967 parfois nous désarçonnent et, parce que nous sommes désemparés, nous ripostons d'une manière schématique qui les désarçonne, eux aussi. C'est le ping-pong habituel des générations mais, cette fois, les échanges sont durs.

Nous avions appris que s'étaient succédé l'ère primaire, l'ère secondaire, l'ère tertiaire, etc, et nous avons, en grognant, appris qu'il n'y en a plus désormais que deux : l'ère qui précède et celle qui suit le transistor.

Nous pensions que l'histoire du monde se divisait en périodes définitives et immuables : la Grèce, Rome, le Moyen-Age, et voilà que nos gaillards ricanent : deux périodes seulement, la leur et la nôtre, dans laquelle ils logent pêle-mêle Jeanne d'Arc, César, Charlemagne, Périclès, Napoléon.

Noël, pour nous, c'était des mandarines ; pour eux, c'est la motocyclette. Aux grandes vacances, dix kilomètres, pour nous, c'était le bout du monde. Pour eux, il s'appelle Danemark, Turquie ou Afrique, et en auto-stop, par-dessus le marché !

La mère soupire, le père se gratte les cheveux en se demandant comment cela finira. La grand-mère dit son chapelet pour les âmes en péril !

Pour avoir pratiqué notre jeunesse pendant vingt ans, je voudrais essayer d'approcher sa vérité. La surface est, certes, mouvementée, mais les profondeurs sont beaucoup plus sereines.

Ce qui frappe sans doute le plus en elle, c'est son réalisme. La jeunesse d'aujourd'hui ne se paie pas de mots : franc, direct, le jeune ignore les méandres et va droit au but. Il n'a rien à voir avec ses pères qui, dans leurs années d'étudiants, jouaient jusqu'à deux heures du matin à réformer l'univers.

Le jeune se méfie du livre, qu'il s'agisse de manuels ou des parents. Il aspire à la confrontation directe avec la vie. Il n'est pas certain qu'il soit à l'égard des idéologies aussi méfiant que d'aucuns le prétendent, mais il se posera toujours la question de savoir si les idéologies qu'on lui présente sont de pures abstractions ou si, au contraire, elles sont capables de se modeler sur la vie.

Le jeune sait démonter le moteur de sa voiture et demande, avant d'obéir, que les parents démontent leurs ordres et en fournissent une justification. Le baccalauréat, pour lui, n'est pas un examen, mais c'est un instrument et encore un instrument la langue étrangère qui pour nous était, tout au moins au départ, une manière de culture générale.

Cela ne veut pas dire que le jeune manque d'horizon. Il y a deux façons de regarder dans un entonnoir, le jeune a choisi de regarder par le petit bout, parce que plus large est le ciel.

La jeunesse sait se dépasser, mais elle le fait moins, semble-t-il, en fonction de l'idée reçue que de l'expérience vécue. Elle sait que son avenir ne dépend pas seulement du succès à un concours, mais d'une patiente et souvent dure recherche d'un emploi. Elle sait que la prospérité de sa région ne dépend pas seulement d'un programme, mais d'un combat quotidien. Elle sait que la paix du monde ne sortira pas d'une formule toute faite, mais d'une recherche souvent pénible qui passe par la paix dans l'atelier ou dans l'équipe de football. Le sommet, bien sûr, mais d'abord la base.

A partir de là pourrait peut-être s'enrichir le contenu de l'instruction civique ou, mieux, de la formation civique. Il existe, dans ce domaine, d'excellents manuels ; mais, d'abord, la formation civique s'adresse aussi aux jeunes ouvriers, paysans, artisans. De surcroît, le jeune veut participer. Marqué par l'efficacité d'une civilisation industrielle, il exige lui aussi d'être efficace.

On peut l'expérimenter au stade de nos communes, de nos régions. Innombrables sont les initiatives qui permettent aux dames parfois un peu fanées appelées communes de retrouver un nouveau visage. Je voudrais citer une initiative particulièrement originale.

A Lanvollon, chef-lieu de canton des Côtes-du-Nord, les jeunes, même les plus jeunes ont participé par leurs suggestions, leurs dessins, au nouveau modelage de la cité. Des parkings ici, des aires de jeux là ; dea fleurs plus loin. Tout n'était pas à retenir mais ardent fut l'effort et souvent heureux le résultat.

Ce n'est peut-être pas là un cas isolé, comme n'est pas non plus singulière la province qui veut réasusciter grâce à ses

jeunes. Partout, en France, des traditions retrouvées, des monuments rénovés, des jeunes qui viennent demander à leurs aînés du travail chez eux, dans leur région, car ils sentent fort bien qu'ils porteront des fruits là où sont leurs racines, et les jeunes veulent porter des fruits.

Je souhaiterais, monsieur le ministre — et le député de Quimper s'associera sans doute à mon vœu — que vous assistiez aux fêtes de Cornouaille, qui se déroulent à Quimper au mois de juillet. Vous y verriez, vous y toucheriez du doigt, si j'ose dire, la résurrection de cette région sous l'influence de la jeunesse.

Avant la dernière guerre, la Bretagne ne comptait plus que quatre sonneurs. Elle en compte à présent 3.000 ou, plus exactement, 3.001, mon fils ayant acheté une bombarde avant-hier. (Sourires.)

Trois mille sonneurs en Bretagne, et tous des jeunes ! Il fut un temps où l'amour de la patrie se prouvait sur le champ de bataille. La jeunesse a découvert, non sans difficulté, d'autres façons de manifester son patriotisme. C'est ainsi qu'elle aime la patrie et qu'elle participe à son destin en se dévouant pour le morceau de terre qui appartient certes à tous, mais qui lui appartient d'abord à elle-même. C'est pourquoi la décentralisation ne doit pas être seulement industrielle ; elle doit être aussi culturelle, afin que se développent en nos jeunes ces nouvelles virtualités humaines dont ils sont les dépositaires.

Profondément français, mais d'une manière originale, le jeune de 1967 se veut aussi européen. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les réponses qui figurent au livre blanc que vos services viennent de publier.

A la question : « Le Rhin est-il encore pour vous une frontière ? », les jeunes répondirent que le Rhin était pour eux un axe de vie.

A la question : « Quelle est l'équipe de foot-ball de votre préférence ? », ils répondirent Nantes, mais aussi Anderlecht, Manchester United et l'Inter de Milan.

« Vous avez vingt ans. Vous allez passer vos vacances à Naples ou à Munich. Elle est brune ou blonde, et, deux ans plus tard, vous annoncez à vos parents que les cloches du mariage vont bientôt sonner. Quelle sera la réaction de la famille ? Et la vôtre ? »

Il ressortait en substance de leurs réponses que le grand-père ne comprenait pas très bien, lui qui avait participé à la bataille de Verdun ; que le père se demandait comment il parlerait à sa cavalière le jour de la noce, mais que le fils, lui, ne se posait aucun problème.

Le jeune, déjà européen de cœur, veut également participer au destin de l'Europe. Cette Europe, il lui appartiendra, plus tard, de la construire. Pour l'instant, il désire la connaître et en jeter les fondations psychologiques.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse a été incontestablement une réussite. Mais peut-être serait-il possible de forger un office européen de la jeunesse, qu'ils s'agisse d'une création nouvelle ou simplement de l'extension de l'actuel Office franco-allemand.

Le long des côtes de la Manche, nous souhaiterions ardemment que la Grande-Bretagne trouve sa place dans cet office car, pas plus que le Rhin aujourd'hui, la Manche ne sera demain une véritable frontière.

Reste le troisième étage de la fusée : le monde. Sans vouloir généraliser il est possible d'affirmer que nos jeunes ont un sens planétaire plus développé que ne l'était le nôtre : Israël, le Congo, le Viet-Nam, mais aussi l'analphabétisme, la lèpre, la faim ; c'est parfois là qu'elle bascule vers la théorie mais c'est là aussi qu'elle se dépasse avec le plus de générosité.

L'an dernier, les jeunes normandais de Saint-Brieuc ont fait une tournée de variétés dans toutes les grandes villes du département des Côtes-du-Nord. Le but ? Tout simplement recueillir un peu d'argent pour amener l'eau dans un village du Pérou.

Les dates étaient mal choisies, ils n'ont pas obtenu le succès qu'ils escomptaient. Le premier soir je leur ai demandé s'ils allaient continuer. Ils m'ont répondu : « Pour nous le problème n'est pas de savoir si nous aurons du succès, mais de faire passer une idée que nous considérons comme fondamentale ». Malgré l'indifférence explicable du public, ils ont continué à donner des représentations pendant toute une semaine.

Cet idéal on le trouve dans les lycées, dans les collèges. Dans le lycée où j'enseignais, les élèves, à plusieurs reprises, aux fêtes de Noël, de Pâques, ont préparé des soirées et la totalité de leur recette a également été donnée aux pays sous-développés.

Bien sûr, ce n'était qu'une obole mais elle est parfois le salut pour ceux qui la reçoivent et, de toutes manières, ce qui compte c'est l'esprit.

Cet esprit inspire aussi beaucoup de lettres que nous recevons, toutes envoyées par des jeunes gens qui veulent entrer dans le service de la coopération. Je sais très bien que le souci d'échapper à la caserne n'est pas absent de ces lettres. Mais l'homme

est complexe et elles contiennent aussi le désir de servir à la coopération.

L'œuvre accomplie par le ministère de la coopération a été remarquable par sa simplicité, son sens concret et éducatif. Ne pourrait-on pas envoyer davantage de jeunes dans ce service ?

Je suis surpris, monsieur le ministre, de recevoir chaque mois des dizaines de jeunes qui me demandent des renseignements à ce sujet.

Pourquoi ne pas penser désormais à élargir votre œuvre au-delà de nos frontières par la création d'un service de coopération européen ? Il serait salubre qu'un Allemand, un Italien, un Hollandais accompagnent un Français dans telle équipe partant en Afrique. Ils apprendraient ainsi à mieux se connaître. De plus, cette collaboration entre jeunes de pays différents refléterait peut-être mieux l'image véritable de cette Europe qui est, tout au moins au fond de notre cœur et malgré les apparences, une terre de civilisation et de progrès.

Parlant un jour à des jeunes venus faire un stage dans sa mairie, le maire leur déclarait : « Je salue parmi vous, avec respect, celui qui, dans quelques années, prendra ma place ». Et comme des jeunes filles étaient également présentes, il ajouta : « Et je salue avec plus de respect encore la jeune fille qui sera l'épouse de mon futur successeur », parce que, s'il y a parfois quelque héroïsme à assumer les charges de maire, en vérité, son époux doit être souvent une manière de sainte.

**M. François Grussenmeyer.** Et les députés ?

**M. Edouard Ollivro.** Pour eux, il en va de même évidemment.

L'éducation civique, je dirai plutôt la participation civique est indispensable. Naguère la culture était gratuite. Je ne crois pas que la culture puisse être désormais gratuite pour l'homme du xx<sup>e</sup> siècle. Elle doit être « engagée » — et nos jeunes le sentent bien — dans son sens véritable, c'est-à-dire l'appréhension globale du monde, de sa réalité, de ses soucis et de ses problèmes.

A travers le jeune de 1967, c'est l'homme de 1977 et de 1987 que nous voulons former. Notre tâche à nous est lourde, votre mission est plus lourde encore, monsieur le ministre. Il nous revient de lancer ensemble le bateau et de déployer les voiles. Le souffle, la jeunesse l'aura toujours. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Escande.

**M. Louis Escande.** Monsieur le ministre, permettez-moi de regretter d'abord la communication tardive de votre rapport d'enquête. Je ne l'ai reçu, hélas ! que mardi matin.

Je déplore ensuite que cette utile confrontation de nos vues n'aboutisse à aucun projet concret, notre débat n'étant en réalité qu'un colloque de personnalités bien intentionnées.

Mes chers collègues, le problème de la jeunesse est avant tout affaire de choix, d'options politiques.

Options politiques, oui, car l'avenir de notre jeunesse demeure inséparable de celui de notre pays et le commande même économiquement, socialement, moralement. Il est la grande espérance de tous ; il ouvre les nobles possibilités d'un plus large rayonnement de la France à travers le monde. Il nécessite en définitive un choix des objectifs et des moyens.

C'est ainsi que nous voudrions savoir si, par notre jeunesse et suivant son évolution, la France, pays de la démocratie et de la liberté, saura apporter au monde un souffle puissant de fraternité et de paix, si nos jeunes sauront mieux que nous-mêmes créer demain une ère nouvelle de justice sociale et de prospérité pour tous. Mais ce souci du lendemain nous engage, comme il engage notre politique et la vôtre.

En effet, il nous incombe de rendre possible cette évolution humaine, car nous avons la noble et lourde tâche de l'éducation et de la formation des êtres humains dans leur jeune vie.

Une autre question est de définir notre conception de ce que l'on qualifie gratuitement de « civilisation des loisirs ». Hier, le loisir des hommes était une sorte de privilège associé à l'idée de richesse. Est-il vraiment devenu désormais le partage de tous ? N'est-il pas souvent, trop souvent, devenu maintenant pour certains une affaire commerciale, inaccessible, comme dans bien d'autres domaines, aux grandes masses humaines ?

Etes-vous convaincu, monsieur le ministre, d'avoir fait l'impossible dans ce domaine ? Avez-vous déterminé comment notre civilisation peut favoriser en chaque individu la réalisation du meilleur équilibre, librement consenti, entre le besoin de détente et de divertissement et la nécessité d'une participation à la vie de la société et du pays ? Je n'en suis pas persuadé.

Nous ne sommes pas convaincus non plus que l'on veuille vraiment assurer l'égalité des chances de tous, cependant inscrite dans nos lois, et que l'on devrait retrouver à l'école et hors de l'école, au travail et hors du travail, dans la culture populaire, dans la promotion des hommes, citadins et ruraux, comme dans les sports et dans les loisirs.

Si nobles que soient vos intentions, vos résultats restent loin des objectifs à atteindre, loin de l'organisation et de la généralisation de la promotion indispensable des masses et de l'élargissement permanent de leur culture, loin de l'éducation constante à tous les stades de la vie et dans tous les milieux.

La tâche est difficile, j'en conviens. Mais n'oublions à aucun moment que l'éducation n'est en somme que l'art de révéler à l'être humain le sens intime qui doit gouverner ses actes, préparer l'emploi de ses énergies et lui donner le goût et la force de vivre pleinement.

Nous craignons aussi que vos actions prennent une forme sélective et orientée, ce qui pose le principe de la liberté individuelle, car l'Etat ne peut concevoir et imposer une seule forme de culture ou orienter celle-ci en fonction de ses seules conceptions, de ses seules perspectives.

La base de notre civilisation, la base même de la démocratie, c'est la liberté de chacun dans ses pensées, dans ses croyances ou opinions, dans le choix de son travail comme dans celui de ses loisirs.

Nous ne saurions accepter, nous ne pouvons accepter que près de vingt millions de jeunes Français soient soumis à l'emprise d'intérêts quels qu'ils soient, notamment politiques ou financiers.

Nous demandons le maintien de la diversité, la garantie de la justice dans l'aide et le respect de ce qui existe. Il ne saurait d'ailleurs être question d'exclure aucun contact, aucune amitié, aucune rencontre, bien au contraire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de nos frontières.

A une époque d'extraordinaire et rapide révolution scientifique, économique et industrielle, nous assistons à une sorte de révolte de l'humain contre un matérialisme étouffant. L'évolution démographique, la croissance démesurée des villes accentuent ce problème. Pour ces raisons, l'Etat doit créer, aider, développer toutes les œuvres de jeunesse, dans un but de libération de l'homme et non pour l'asservir.

Là se situe votre rôle, monsieur le ministre ; là aussi les administrateurs locaux ont le leur à jouer et il est essentiel. Mais c'est au pouvoir central d'encourager ou de susciter les initiatives.

Quelle est donc la situation ? Tous les ans, nous enregistrons 900.000 naissances. En 1971, 22 millions de jeunes de moins de vingt-cinq ans, soit 40 p. 100 de la population, et 793.000 étudiants, au lieu de 326.000 en 1964, seront à instruire, à éduquer, à distraire. Que pourrions-nous, que pourrez-vous leur offrir, en cette période difficile ? En effet le nombre de chômeurs, de demandeurs d'emploi et d'inactifs atteint 720.000, celui des jeunes délinquants est passé de 38.000 en 1963 à 44.000 en 1967, celui des handicapés physiques atteint 1.600.000.

Pour satisfaire les besoins des jeunes, 10 millions de logements devraient être construits en 20 ans. Qu'a-t-on fait ? Que fait le Gouvernement pour y parvenir ?

Ne s'agit-il pas là d'un véritable choix de politique gouvernementale ? Peut-on sérieusement séparer l'avenir de notre jeunesse de votre politique ? Prétendre le contraire ne serait pas sérieux.

Prenez l'exemple de l'équipement sportif et socio-éducatif. La deuxième loi de programme, la loi Herzog, avait été votée à l'unanimité par le Parlement, mais les crédits affectés au cours de la première année de sa mise en œuvre, c'est-à-dire en 1966, n'ont pas répondu aux objectifs fixés.

En effet, les 150 millions de francs de crédits de paiement, les 323 millions d'autorisations de programme — 165 millions pour les secteurs scolaire et universitaire et 158 millions pour le secteur extra-scolaire — n'ont permis que de rattraper le retard du IV<sup>e</sup> Plan, sans apporter un seul élément nouveau. En fait, 44,8 p. 100 seulement des crédits ont été déconcentrés.

Ajoutons à cela que des crédits ont été détournés de leur destination initiale. Pour le secteur extra-scolaire, 22 millions de francs ont été consacrés aux établissements nationaux, 18 millions à la préparation olympique de Font-Romeu, 47 millions aux Jeux olympiques de Grenoble, 22 millions à la première loi de programme qui est une loi de rattrapage, 11 millions aux territoires d'outre-mer, 10 millions aux autres départements, soit au total 130 millions.

Il reste en fait 50 millions pour les collectivités locales. C'est dérisoire.

Que deviennent alors les objectifs fixés par le V<sup>e</sup> Plan pour un programme échelonné sur 25 ans ? Va-t-on indéfiniment ignorer le reste de la France parce que le nécessaire n'a pas été fait à temps à Paris et dans les capitales régionales ?

Vous aviez promis de réaliser en cinq ans, au bénéfice des collectivités locales, des travaux pour un montant de 3.500 millions de francs, dont 2.100 millions pour le secteur extra-scolaire et 1.400 millions pour le secteur scolaire.

Vous aviez promis de réaliser, au cours du V<sup>e</sup> Plan, 2.850 stades et terrains de sport, 1.480 gymnases et salles de sport, 710 piscines, 750 maisons de jeunes, 1.050 colonies de vacances et centres aérés, 300 auberges de jeunesse ; vous aviez promis d'augmenter

de 40 p. 100 la capacité d'accueil des établissements de formation, de créer des centres aérés et des zones de verdure et de plein air, de faire des réserves foncières, d'aider les communes rurales de 1.000 habitants.

Qu'avez-vous fait en 1966 ?

Que ferez-vous en 1967, puisque les crédits ont été diminués de 10 millions de francs ?

Que ferez-vous en 1968 si vos crédits ne sont pas augmentés ? Cette politique se traduit par un ralentissement sensible de l'équipement sportif et socio-éducatif du pays. Le taux de subvention pour les collectivités locales a été ramené de 75 p. 100 — taux promis par arrêté — à un minimum de 35 p. 100. Par la généralisation de la forfaitisation, cette politique entraîne un autofinancement de plus en plus lourd à la charge des communes par suite des dépassements et des hausses de prix. Les collectivités sont obligées de rechercher des prêts complémentaires à court terme et à intérêt élevé. Tout cela, vous le savez.

C'est en définitive un nouveau transfert de charges, un report du déficit de l'Etat sur les collectivités locales.

Peut-on alors raisonnablement vous demander ce que vous comptez faire pour réaliser enfin l'équipement sportif toujours en attente des zones à urbaniser en priorité et des grands ensembles, pour développer une véritable politique foncière de réserves de terrains, pour récupérer les terrains militaires au profit des collectivités locales ?

Peut-on raisonnablement vous demander comment vous comptez assurer le plein emploi des installations, réaliser leur entretien rationnel, exercer par la construction de centres spécialisés un contrôle médical efficace sur le plan sportif ? Autant de problèmes qui nécessitent un plan de financement sérieux et adapté que vous ne possédez plus actuellement.

Nous avons en définitive près de deux ans de retard sur les objectifs du Plan. Peut-on approuver une politique dont chacun a su mettre en relief les insuffisances ?

Ce qui est vrai dans le domaine de l'équipement demeure vrai aussi dans le domaine de l'animation. Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire permet la formation d'animateurs de valeur. Malheureusement, les crédits accordés à cet organisme demeurent insuffisants. Pourtant l'esprit qui anime ce fonds, monsieur le ministre, a permis à des hommes et à des femmes représentant les tendances les plus diverses de l'opinion, de travailler efficacement. Cela est un bien.

Vous ne semblez pas, monsieur le ministre, apporter toute la sollicitude voulue à un organisme dont l'utilité est reconnue par tous les maires de France. Mais ce qui est aussi grave — et M. Delpech vous en parlera tout à l'heure — c'est que vous n'attachez pas un intérêt majeur à la formation de moniteurs sportifs de l'enseignement primaire, ainsi qu'à la formation de moniteurs sportifs mis à la disposition des collectivités locales et des sociétés sportives. Pour résoudre ce problème, la création d'un organisme de formation sportive, semblable au FONJEP, s'impose.

De telles difficultés vous ont souvent été rappelées par les offices municipaux de sports dont le rôle est essentiel, indispensable même, dans la vie sportive de nos cités.

Nous constatons ainsi l'insuffisance actuelle de notre équipement sportif et l'insuffisance de l'animation.

Certes, il me faudrait plus de temps pour exposer d'une manière plus complète les différents aspects de cette situation. Mes collègues de la fédération de la gauche et moi-même avons néanmoins tenu à souligner, en mentionnant toutes ces insuffisances, votre imprévoyance, bien que nous reconnaissons la réalité d'un grand effort.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Louis Escande.** Le rapport sur la jeunesse met en relief l'importance croissante des besoins face à la modicité des moyens. Nous le savions déjà et nous n'avons cessé de le répéter. C'est toute une politique à reprendre.

Notre jeunesse est inquiète : outre des difficultés d'éducation, d'emploi et de logement, la recession économique et le chômage croissant ne sauraient l'inciter à l'optimisme, d'autant que la situation internationale actuelle — alarmante — ne saurait la laisser indifférente. Comment s'étonner dès lors, monsieur le ministre, que cette jeunesse ait de moins en moins confiance en votre action et qu'elle cherche d'autres voies ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Ansquer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Vincent Ansquer.** Monsieur le ministre, chaque Français s'accorde à reconnaître l'importance des problèmes de la jeunesse, qu'il s'agisse des parents, des syndicats ouvriers et patronaux,

des organisations spécialisées, des académies et des universités, ou qu'il s'agisse du Gouvernement, du Parlement, des éducateurs ou des jeunes eux-mêmes.

Mais il est indispensable de bien voir qu'en évoquant ces problèmes on évoque aussi ceux qui se posent d'une façon générale à notre société. Les uns et les autres coïncident dans la plupart des cas.

Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre exposé général, monsieur le ministre, lorsque vous avez indiqué que plusieurs départements ministériels avaient une large compétence sur certaines activités concernant notre jeunesse et prenaient des dispositions qui influençaient profondément son avenir.

C'est ainsi que les réformes de l'enseignement, bien que nécessaires ont souvent dérouté parents et enfants.

Autre exemple tout aussi significatif, celui du service militaire obligatoire. L'intention de M. le ministre des armées, comme la proposition de loi de M. Le Theule, de ramener la durée légale du service militaire de seize à douze mois...

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Vincent Ansquer.** ... aura des répercussions considérables sur la vie des jeunes.

Si certains facteurs modifient le comportement des adultes, ils créent aussi de la turbulence chez les jeunes. C'est le cas notamment du cinéma, de la radiodiffusion, de la télévision, de la presse, de la prolongation de la scolarité, de la démocratisation de l'enseignement ou de la durée du service militaire.

La responsabilité des adultes est donc déterminante dans le cadre de ces diverses actions. C'est pourquoi les jeunes et leurs organisations, qui sont les premiers intéressés, demandent à être consultés et à participer aux discussions. Ajoutons que l'évolution très rapide des esprits depuis la fin de la guerre — principalement en milieu rural — a fait naître des exigences au sein des nouvelles générations. La facilité de plus en plus grande de se déplacer, c'est-à-dire d'observer et de comparer, la croissance du nombre et le volume des salaires distribués, tout a concouru pour qu'en fin de compte l'on donne aux jeunes gens et aux jeunes filles un sentiment d'indépendance que les générations précédentes n'ont jamais connu.

Ce sentiment a un effet immédiat sur les relations entre parents et enfants. On entend dire fréquemment que l'on assiste à une démission des parents, alors que le plus souvent ce sont les parents qui, formés à une autre époque, avec d'autres méthodes, n'ont pas eu la possibilité de maîtriser ce phénomène, voire de s'y adapter. Comme personne ne peut figer cette évolution, il est aisé de se rendre compte de la difficulté de cerner à chaque instant les aspirations de la jeunesse et d'en appréhender les besoins.

Voilà bien ce qui complique la tâche du ministre de la jeunesse, ainsi que celle des animateurs et des responsables à tous les échelons.

Sans doute cette tâche comporte-t-elle, en ce qui concerne les disciplines sportives, des données moins fluctuantes. C'est pourquoi les associations sportives ont réussi à s'implanter solidement, d'autant que les crédits figurant dans les deux lois de programme que M. Maurice Herzog a eu le grand mérite de soumettre au Parlement, ont permis le développement rapide et important d'installations sportives dans la France entière.

Cependant, je formulerais quelques observations à ce sujet. Comment ne pas parler d'abord des difficultés éprouvées par les municipalités pour réaliser les équipements sportifs prévus au Plan ? Comme ce Plan porte sur cinq années, il arrive bien souvent que les travaux supportent des plus-values par rapport aux devis initiaux. Il serait donc indispensable, monsieur le ministre, que vous permettiez aux communes intéressées d'emprunter les sommes complémentaires auprès des établissements financiers habilités.

Ma deuxième observation concerne les équipements sportifs réalisés dans les ensembles scolaires. La dépense est généralement très élevée. Lorsque de tels projets sont retenus dans le programme annuel d'un département, ils empêchent ou retardent la réalisation d'autres projets moins vastes. Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, diviser les projets importants en deux ou trois tranches successives ?

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Vincent Ansquer.** En troisième lieu, il est nécessaire, comme l'ont rappelé M. Bertrand Flornoy et M. l'abbé Laudrin, d'éviter les dépenses superflues et les réalisations plus ou moins luxueuses, tout en s'efforçant, bien sûr, de créer les équipements valables souhaités par les jeunes et de les diversifier au maximum dans les chefs-lieux de département ou de canton.

Pourquoi ne pas encourager les entreprises industrielles et les groupements privés à coopérer avec les municipalités pour hâter la réalisation de stades, de piscines ou de courts de tennis ?

Enfin, il serait souhaitable que les crédits affectés à la préparation des Jeux olympiques — vous l'avez rappelé hier — ne viennent pas amenuiser ceux qui pourraient être affectés à l'équipement sportif des départements dans le cadre des budgets annuels.

Si les équipements sportifs se développent d'une façon satisfaisante dans notre pays, l'esprit sportif se propage aussi dans toutes les couches de la société. Le sport a désormais droit de cité et il est entré définitivement dans les programmes scolaires. Toutefois, il n'en est pas de même pour la culture en général, qu'il s'agisse de la musique, de la peinture, de la sculpture ou de l'art dramatique notamment.

Comment peut-on, en effet, dissocier ces éléments fondamentaux de la formation des jeunes, puisqu'ils sont l'expression même des sentiments et de la vie ? Pour bénéficier d'une formation plus complète et plus large, nos jeunes ont besoin enfin d'être initiés à la vie civique, à la vie économique, à la vie sociale. Cette éducation complémentaire doit leur permettre de s'insérer véritablement dans la société.

L'examen des problèmes de la jeunesse est donc l'affaire de tous ; des jeunes qui veulent participer à l'élaboration du prochain Plan ; des adultes qui doivent partager leurs responsabilités et qui peuvent s'enrichir dans un dialogue ouvert avec les jeunes ; des organisations, qui doivent s'adapter constamment aux mutations et aux évolutions ; des collectivités publiques, qui ont le devoir de prévoir les équipements indispensables ; de l'Etat et principalement de votre administration, monsieur le ministre, qui est devenue un nouveau ministère et dont l'action peut être efficace grâce aux subventions votées annuellement dans les budgets et les lois de programme.

A cet effet, reprenant le vœu de M. Bertrand Flornoy, je vous demande, moi aussi, si vous ne pourriez pas obtenir du Gouvernement une loi de programme d'équipements socio-culturels.

Votre tâche, monsieur le ministre, est immense et passionnante : lancer des programmes, coordonner l'action de différents ministères intéressés, diffuser l'information, initier, orienter. C'est dire que vous avez là un rôle déterminant dans l'aménagement de l'espace urbain comme dans celui de l'espace rural, car les équipements drainent les activités et stabilisent les hommes.

Cette œuvre difficile nécessite une action soutenue de la part de tous les Français. Mais elle est noble et vous l'avez entreprise avec courage et lucidité. Vous pouvez être assuré de notre soutien pour que notre jeunesse se prépare à assumer ses responsabilités dans la vie économique et sociale de la France, dans la construction de l'Europe et pour la paix du monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

*Mme la présidente.* La parole est à M. Garcin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Edmond Garcin.** Mesdames, messieurs, dans le chapitre extrait du rapport d'enquête sur la jeunesse française et intitulé « Les jeunes au service de la nation », nous sont soumises différentes propositions relatives au service militaire, à sa forme et à sa durée.

« Les jeunes, nous dit-on, ne croient pas à la vraisemblance d'un conflit prochain et n'en tiennent aucun compte dans leurs projets individuels. »

Il serait plus exact de dire : « Les jeunes luttent avec leurs aînés pour la paix, la coexistence pacifique, afin d'assurer leur avenir ».

Ils en font tous les jours la démonstration en participant massivement aux multiples manifestations organisées contre les bombardements américains au Nord Viet-Nam, contre l'agression américaine et tous ses crimes, comme à celles qui sont organisées pour la paix au Viet-Nam, c'est-à-dire pour la paix dans le monde.

**M. Hervé Laudrin.** Qu'est-ce qu'il faut entendre !

**M. Edmond Garcin.** Oui, les jeunes aspirent à la paix et veulent bâtir leur avenir.

Les jeunes au service de la nation sont des citoyens et c'est sur cette base qu'on doit concevoir le service militaire.

Il est indiqué, toujours dans votre rapport, que la majorité des jeunes souhaite que la durée du service militaire soit ramenée à douze mois. Mais certains commentaires vous font découvrir, monsieur le ministre, toute une série d'inconvénients qui semblent devoir vous faire rejeter cette solution.

Par contre, votre inclination va vers l'armée de métier ou plutôt vers l'armée de volontariat, composée de jeunes s'engageant pour une durée de trois à cinq ans. Et l'exposé que vous nous avez présenté hier, tout en étant fort discret à

ce sujet, semble confirmer cette idée. Vous avez seulement indiqué que vous régleriez ce problème avec M. le ministre des armées et un groupe d'experts.

Au contraire, nous pensons, nous, conformément à l'opinion des jeunes, qu'il est possible de ramener immédiatement la durée du service militaire à un an. Dois-je rappeler que notre groupe a déposé, le 25 juillet 1963, une proposition de loi fixant la durée légale du service militaire à un an ?

Nous faisons confiance aux jeunes. Certains événements qui ne sont pas encore très éloignés dans le temps nous ont apporté la preuve que ce sont les jeunes soldats du contingent qui ont su réellement se mettre au service de la nation et défendre le pays.

Vous pensez à une armée de métier ou une armée de volontariat. Mais d'après vos propres chiffres, 25 p. 100 des engagements seulement correspondent à une conviction bien établie. Certains engagés réclament la résiliation de leur contrat pour obtenir un reclassement dans le secteur civil par le ministère du travail. Faire une armée de volontariat, ce serait en réalité faire de l'armée un corps étranger à la nation dont les buts seraient autres que ceux de la défense nationale.

La durée du service militaire doit être la plus courte possible afin que les soldats restent des citoyens. Et ne parlons pas de la réduction des charges qui s'ensuivrait. C'est pour cette raison que, pour commencer, la durée du service militaire doit être ramenée à un an.

Mais reprenons votre rapport, monsieur le ministre. Vous avez déclaré hier, à propos de la collaboration entre pouvoirs publics et organisations libres : « Comme en ce qui concerne l'école publique, nous n'obligeons personne ; chacun est libre de professer toute opinion et de viser tout idéal qu'il souhaite ».

Alors pour quelle raison, monsieur le ministre, le « jeune militaire », comme vous le dénommez, « au service de la nation », donc citoyen, n'a-t-il pas le droit de lire la presse qui lui plaît ?

**M. Hervé Laudrin.** C'est-à-dire ?

**M. Edmond Garcin.** Toute la presse.

**M. René Rieubon.** Oui, toute la presse.

**M. Edmond Garcin.** Alors qu'a été publié un nouveau règlement de discipline générale qui veut être, comme l'indique son préambule, un moyen de resserrer le plus possible les liens entre l'armée et la nation, pour quelle raison tel jeune soldat a-t-il été condamné à quinze jours de prison pour avoir eu en sa possession un exemplaire de *Nous les garçons et les filles*, journal de jeunes ?

Les faits démentent dans ce domaine les déclarations d'intention. Pour quelles raisons ce nouveau règlement, qui présente des aspects positifs, semble-t-il ne pas être appliqué dans toutes les unités ?

Une autre question intéresse les jeunes qui effectuent leur service militaire. Le rapport en parle. Mais il faut prendre la décision qui s'impose, c'est-à-dire relever le montant du prêt de 0,50 franc à 1 franc par jour. Il faudra l'aligner sur le salaire minimum interprofessionnel garanti, comme le réclament plusieurs associations de jeunes, notamment le mouvement de la jeunesse communiste, les foyers Léo-Lagrange, l'union nationale des étudiants de France et l'union des grandes écoles.

En outre, selon le vœu exprimé par la commission armée-jeunesse, nous souhaitons que certains voyages gratuits soient prévus pendant la durée du service militaire, depuis les lieux de garnison jusqu'à la résidence de la famille, selon un rythme qui pourrait être bimestriel. De même, il faut rétablir dans son intégralité le quart de place pour toutes les autres permissions et sur tous les moyens de transports publics.

Nous pensons aussi que les six cents jeunes soldats qui ont participé à la lutte contre la pollution des plages bretonnes par la « marée noire » méritent d'être récompensés par une permission de quinze jours au minimum, avec transport gratuit.

Enfin ne pensez-vous pas que les jeunes sont insuffisamment informés des modalités d'application de la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national ? Or nombre de ces jeunes sont mariés, pères de famille ou soutiens de famille. Parfois leur père est mort pour la France ou en service commandé. Ils sollicitent des renseignements et les trouvent difficilement. Nombre de ces jeunes ne savent pas à quelle époque et où ils doivent déposer leur dossier. Une campagne d'information serait donc nécessaire.

Quant à l'allocation militaire — 1.200 francs par an pour la région parisienne, 960 francs par an pour la province, avec majoration pour enfants à charge — son taux est notoirement insuffisant. Le montant de cette allocation devrait être relevé. Mais je voudrais ajouter que depuis que les commissions municipales et cantonales d'aide sociale, qui connaissent mieux que quiconque la situation des familles, ont été dessaisies de l'étude des dossiers, les jeunes ménages se heurtent à des difficultés considérables pour obtenir cette allocation. De plus, on se fonde sur la situa-

tion des parents pour refuser cette allocation, alors que la jeune femme connaît des conditions matérielles très difficiles, souventefois avec un ou deux enfants.

Voilà quelques-uns des problèmes qui se posent avec acuité aux jeunes « au service de la nation ». Il est de notre devoir de répondre à leurs soucis et à leurs besoins.

Si les jeunes ont l'air de perdre leur temps au cours du service militaire, c'est parce qu'on n'utilise pas leurs qualités, leurs capacités et leurs qualifications, et qu'on se méfie d'eux, fils de travailleurs, alors qu'on réserve les spécialités aux soldats qui servent au-delà de la durée légale.

Si des changements étaient apportés dans ce domaine, si l'on tenait compte de toutes nos observations et si l'on instaurait un service de courte durée, l'attitude des jeunes au regard du service militaire serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Il est vrai que cela dépend, aussi et surtout, de la politique générale du Gouvernement. En effet, ce n'est que si le Gouvernement fait une politique conséquente de paix, une politique démocratique, que les jeunes, comme les autres citoyens, pourront être convaincus que l'armée est l'instrument de la défense de la nation et rien d'autre que cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mme la présidente. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Proclamation du résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection de deux représentants de la France au Parlement européen ;

Éventuellement, troisième tour de scrutin dans les salles voisines de la salle des séances pour l'élection de deux représentants de la France au Parlement européen ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes de la jeunesse.

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Madame la présidente, vous venez d'indiquer à l'Assemblée qu'au cours de la prochaine séance il serait procédé, éventuellement, au troisième tour de scrutin pour l'élection de deux représentants de la France au Parlement européen.

Mme la présidente. Oui, car nous ne connaissons pas encore le résultat définitif du deuxième tour.

M. Gaston Defferre. Si par extraordinaire — je vous rappelle, mes chers collègues, que deux candidats seulement restent à élire — un troisième tour de scrutin était nécessaire, je demanderais à Mme la présidente et à l'Assemblée de bien vouloir n'y procéder qu'au cours de la séance de demain après-midi. Son résultat risquerait en effet d'être faussé par l'absence de plusieurs de nos collègues qui n'ont pas été avertis à temps de cette éventualité.

Mme la présidente. M. Defferre propose — les autres points de l'ordre du jour étant réglés — de renvoyer éventuellement à la séance de demain après-midi le troisième tour de scrutin pour l'élection de deux représentants de la France au Parlement européen.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

